

Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 1^{ER} OCTOBRE 2019 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 / 📱 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| ➤ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE | 3 |
| FINANCES | 3 |
| 1 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2019 | 3 |
| VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2019 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL) | 3 |
| 2 - REMISES GRACIEUSES..... | 10 |
| REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2017, 2018 ET 2019..... | 10 |
| 3 - GARANTIES COMMUNALES | 11 |
| DEMANDES DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR UN PRET TOTAL DE 3 799 237 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES RUE DES BLAINS A BAGNEUX..... | 11 |
| 4 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE..... | 12 |
| RAPPORT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR L'ANNEE 2018 | 12 |
| HABITAT | 12 |
| 5 - MIS A DISPOSITION DE 19 LOGEMENTS AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR ETUDIANTS STUDENT VILLAGE BAGNEUX 154 RUE DES BLAINS A BAGNEUX..... | 12 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 19 LOGEMENTS AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR ETUDIANT STUDENT VILLAGE BAGNEUX 154 RUE DES BLAINS A BAGNEUX A PASSER AVEC FRANCE CAMPUS BAGNEUX SNC ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 12 |
| 6 - CONVENTION ANRU..... | 12 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA PIERRE PLATE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 12 |
| 7 - ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL..... | 16 |
| AVIS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX SUR L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET DE ZAC PREVU POUR LE QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DANS LE CADRE DU NPNRU | 16 |
| 8 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DE BAGNEUX.. | 19 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD-GRAND PARIS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT SOCIAL ET URBAIN DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 19 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 19 |
| 9 - CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES | 19 |
| MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL-20140428-37 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 DESIGNANT LES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES | 19 |
| 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADEV 94..... | 20 |
| NOMINATION D'UN DELEGUE SPECIAL REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DE LA SADEV 94..... | 20 |
| 11 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX/ASSOCIATION SYNCOM | 21 |
| MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL-20140428-16 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 DESIGNANT UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION | 21 |
| 12 - ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU | 21 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT | 21 |
| AMÉNAGEMENT URBAIN | 24 |

| | |
|---|-----------|
| 13 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE 92 | 24 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET D'ASSISTANCE AU SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT | 24 |
| 14 - TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE..... | 24 |
| MODIFICATION DU PERIMETRE ET TAUX DE LA TAM SUR LE SITE BLANCHARD CROIZAT FORTIN | 24 |
| 15- TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE..... | 25 |
| INSTAURATION DE PERIMETRES DE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR DES SECTEURS DE PROJETS URBAINS..... | 25 |
| DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC | 26 |
| 16- EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE | 26 |
| APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR 2018 DU DELEGATAIRE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE..... | 26 |
| SERVICES TECHNIQUES..... | 31 |
| 17 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)..... | 31 |
| APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)..... | 31 |
| 18 - MARCHE DE CHAUFFAGE..... | 31 |
| APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N°670901 A PASSER AVEC DALKIA ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER..... | 31 |
| 19 - SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR..... | 31 |
| APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR GAZ POUR LA CRECHE DES ROSIERS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 31 |
| 20 - MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX - LOTS 1, 2, 3, 4, 6 ET 7 | 31 |
| APPROBATION DE L'AVENANT 1 AUX MARCHES 890902, 890904, DE L'AVENANT 2 AUX MARCHES 890901, 890902, 890907, DE L'AVENANT 3 AU MARCHE 890903 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER | 31 |
| 21 - MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE | 32 |
| AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER..... | 32 |
| 22 - TRAVAUX DE CLOTURES..... | 32 |
| AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER..... | 32 |
| 23 - PUP DES MATHURINS - CONVENTION ENEDIS | 32 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE RACCORDEMENT POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL DES MATHURINS A PASSER AVEC ENEDIS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 32 |
| SYNDICATS INTERCOMMUNAUX..... | 33 |
| 24 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX | 33 |
| MOINEAUX DES ULIS..... | 33 |
| RETRAIT DE LA VILLE DE BAGNEUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS (SICOMU) | 33 |
| CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS | 33 |
| 25 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS | 33 |
| APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 11 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 55 000 € (CDT ET 15 000 € (CONTRAT DE VILLE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019..... | 33 |

| | |
|---|-----------|
| APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES SUBVENTIONS REGIONALES POUR UN MONTANT DE 75 000 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019..... | 33 |
| 26 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS | 33 |
| APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 1 350 € (CDT) ET 3 500 € (CONTRAT DE VILLE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019..... | 33 |
| 27 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS | 34 |
| APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 44 400 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019, INCLUANT LE SPORT DE HAUT NIVEAU..... | 34 |
| 28 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS | 34 |
| ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 18 250 € A 11 ASSOCIATIONS BALNEOLAISES..... | 34 |
| 29 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT..... | 34 |
| VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SOURIRES ET REVES DE GAZELLES, EQUIPE BALNEOLAISE PARTICIPANT AU RALLYE AÏCHA DES GAZELLES POUR UN MONTANT DE 500 €..... | 34 |
| 30 - VIDEOPROTECTION | 34 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ÉTAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 34 |
| 31 - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BAGNEUX ET DES FORCES DE LA SECURITE DE L'ÉTAT..... | 35 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BAGNEUX ET DES FORCES DE LA SECURITE DE L'ÉTAT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 35 |
| 32 - PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX POUR L PERIODE 2020-2022 | 36 |
| APPROBATION DE L'ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX ENTRE L'ÉTAT, L'ÉTABLISSEMENT VALLEE SUD-GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 36 |
| TARIFS | 36 |
| 33 - TARIF/CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS | 36 |
| APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL | 36 |
| ÉDUCATION | 36 |
| 34 - PLAN D'ÉDUCATION TERRITORIAL | 36 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PLAN D'EDUCATION TERRITORIAL A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE, L'ÉTAT ET L'ÉDUCATION NATIONALE, LE PLAN MERCREDI ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER..... | 36 |
| 35 - ADHESION..... | 37 |
| APPROBATION DE L'ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION « TEMPS LIBRE, LE RESEAU » ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT | 37 |
| 36 - REUSSITE EDUCATIVE..... | 37 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE POUR L'ANNEE 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 37 |
| PETITE ENFANCE..... | 37 |
| 37 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEILS DU JEUNE ENFANT | 37 |

| | |
|--|-----------|
| APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEILS DU JEUNE ENFANT | 37 |
| 38 - CONVENTION REAAP | 38 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION « SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PARENTALITE » AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 38 |
| 39 - FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS PETITE ENFANCE | 38 |
| RESILIATION DU LOT 3 DU MARCHE « FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS PETITE ENFANCE » ATTRIBUEE A LA SOCIETE SEJER-NATHAN | 38 |
| CULTURE | 39 |
| 40 - NUMERISATION DES ARCHIVES | 39 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE VILLE DE BAGNEUX ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DES COLLECTIONS CONSERVEES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 39 |
| 41 - REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART EPHEMERE - RESIDENCE MOZART (BAGNEUX)..... | 39 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MUR POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART EPHEMERE - RESIDENCE MOZART (BAGNEUX) A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, DOMAXIS ET MONSIEUR PABLITO ZAGO ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 39 |
| JEUNESSE | 39 |
| 42 - CONVENTION DE PARTENARIAT | 39 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE ET L'ASSOCIATION NOTRE ATELIER COMMUN ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 39 |
| 43 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITON | 40 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU LYCEE AVANT LE LYCEE PAR BNP PROMOTION IMMOBILIERE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 40 |
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ..... | 40 |
| 44 - ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE | 40 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE 20 000 € DE L'ARS IDF 2019 POUR DEUX ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 40 |
| 45 - SUBVENTIONS CEGIDD 2019 | 41 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE L'ARS D'ILE-DE-FRANCE ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS POUR L'OCTROI DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE 67 000 € POUR L'ANTENNE CEGIDD ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 41 |
| RESTAURATION | 41 |
| 46 - CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE | 41 |
| APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX EN DATE DU 3 JUILLET 2019 | 41 |
| 47 - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE..... | 41 |
| APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE A PASSER AVEC LA COMMUNE DE MALAKOFF ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER | 41 |
| 48 - MARCHE ALIMENTATION (LOT 8)..... | 41 |
| RESILIATION DU MARCHE (LOT 8) LEGUMES BIO AVEC LA SOCIETE SPEIR | 41 |
| COMMUNICATION | 42 |

| | |
|---|-----------|
| 49 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVREES PAR TRAITEURS SANS PERSONNEL..... | 42 |
| APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 675601 A PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ LA FRAMBOISINE ET AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER..... | 42 |
| PERSONNEL | 42 |
| 50 - EFFECTIFS | 42 |
| MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS | 42 |
| 51 - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE..... | 42 |
| DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE..... | 42 |
| 52 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE PREVOYANCE | 42 |
| PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE PREVOYANCE | 42 |
| 53 - FRAIS D'EQUIPEMENTS DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DE LA LISTE CGT&UGICTAM-CGT..... | 42 |
| APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE POUR LA MAINTENANCE DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ET L'ACQUISITION DE LOGICIELS ET D'ABONNEMENTS DES EQUIPEMENTS DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR LA PERIODE 2019-2022 ET AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER..... | 42 |
| VŒUX..... | 43 |
| 54 - VŒU | 43 |
| VŒU CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE BAGNEUX..... | 43 |
| 55 - VŒU | 46 |
| VŒU RELATIF AU BUDGET 2020 DE LA NATION | 46 |



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2019 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Je vous propose de commencer chers collègues.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

(Madame Yasmine Boudjenah procède à l'appel...)

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto ROMERO AGUILA

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Aïcha MOUTAOUKIL

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale MEKER

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Bernadette DAVID

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Michel REYNAUD

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Laurent CARTERON

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, présent

HOURS Françoise, présente

LEFRESNE Thierry, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, présent
 CARTERON Laurent, présent
 CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
 CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Sidi DIMBAGA
 DELAUNAY Fanny, présente
 CILLIÈRES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, présente
 GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Bruno TUDER
 ZANI Saïd, présent
 KONÉ Justin, présent
 CHIRINIAN Joëlle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, absente, pouvoir à Saïd ZANI
 OTMANI Linda, présente
 MORIEULT Gérard, absent, pouvoir à Joëlle CHIRINIAN
 ROUSSEAU Jean-Luc, absent, pouvoir à Patrice MARTIN.

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, j'avais proposé à vos présidents de groupe d'observer une minute de silence, en préalable à notre séance du Conseil municipal, à la mémoire de l'ancien président de la République, Jacques Chirac.

Hier, les drapeaux de l'hôtel de ville étaient en berne, et ce soir, par ce moment de recueillement, chacune et chacun rendra l'hommage qui correspond à l'image qu'il ou qu'elle retient de cet homme. Je ne partageais évidemment pas ses opinions politiques, je les ai même souvent combattues mais je ne saurais oublier qu'il fut le premier président à reconnaître la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vel' d'Hiv'. Je veux aussi retenir qu'il sut avec courage s'opposer à la guerre en Irak et faire entendre la voix singulière de la France dans le conflit israélo palestinien.

Je vous propose donc de bien vouloir respecter tous ensemble une minute de silence.

Je vais vous demander de vous lever.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

(Arrivée de M. Koné à 20 h 44.)

Avant que nous commencions l'ordre du jour du Conseil municipal, j'avais attiré l'attention des présidents de groupe sur un vœu que nous souhaitions proposer sur les questions du budget 2020 de la Nation, et notamment en lien avec la réforme de la taxe d'habitation.

Je l'avais expliqué aux présidents de groupe, un Comité des Finances Locales a eu lieu jeudi dernier, dans des délais qui ne nous permettaient pas de pouvoir déposer ce vœu dans les temps. Je souhaitais savoir si l'ensemble des collègues était d'accord pour inscrire ce vœu à l'ordre du jour en

fin de Conseil municipal.

(Approbation.)

(Arrivée de Mme Hours et M. Haddad à 20 h 45.)

Nous vous le distribuons, nous l'examinerons en fin de Conseil municipal.

Je vous remercie.

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Concernant l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin, y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. ZANI. - En page 22, il convient de remplacer le verbe « tangenter » qui vient de la tangente et définit des formes géométriques par celui que j'ai employé, à savoir « contourner », qui fixe un contingent limité, par exemple, de logements.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques, des demandes de modification ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

| |
|-----------------|
| FINANCES |
|-----------------|

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2019

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2019 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de la décision modificative n° 1 du budget de l'année en cours, qui permet, comme vous le savez, de pouvoir procéder à certains ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les ajustements qui vous sont proposés ce soir sont de faibles montants, puisqu'ils représentent une augmentation de crédit de 0,17 % par rapport au budget voté.

Cette décision traduit budgétairement plusieurs informations portées à la connaissance de la commune depuis le vote du budget supplémentaire en juin, et permet plusieurs transferts de crédits entre chapitres, sans impact sur l'équilibre du budget.

Sans revenir sur l'ensemble des questions, puisque nous avons examiné cette décision modificative en commission finances : pour pointer les ajustements significatifs en termes de recettes de fonctionnement sur la fiscalité, nous enregistrons à la baisse un peu plus 3 900 € de compensations de taxe foncière, suite à un second calcul que les services fiscaux ont effectué, après intégration des bases définitives de taxe foncière, le montant définitif a été notifié pour l'année.

Pour le fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF), nous enregistrons une baisse de plus de 56 000 € : le FSRIF notifié par la préfecture s'élève à 3 502 011 € soit un écart de plus de 56 000 € par rapport à la prévision de 3 558 623 €, correspondant au fonds que nous avons perçu en 2018.

Cela s'explique, d'une part, par une situation « un peu plus favorable » pour Bagneux, comparativement aux communes de notre strate pour l'Île-de-France, puisque Bagneux passe du 46^e au 47^e rang dans le classement des communes ; et d'autre part, dans la Loi de finances de cette

année votée par le Parlement, le montant global à répartir de 330 M€ n'a pas été augmenté.

Par ailleurs, une commune de plus (184 communes aujourd'hui) bénéficie du FSRIF cette année, cela explique cette réduction que nous enregistrons.

Pour les autres ressources de la commune, il convient de noter que la convention territoriale globale avec la CAF (délibération du Conseil municipal de juin dernier) nous permet d'obtenir 50 000 € supplémentaires ; il s'agit de nouvelles aides au fonctionnement :

- le bonus « mixité sociale » qui va bénéficier à notre crèche familiale et aux deux structures multi-accueils,
- le bonus « inclusion handicap » qui bénéficie à plusieurs structures petites enfance,
- et également la réservation de cinq places à la crèche Babilou qui sera financée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Pour les recettes du Département, nous avons voté au budget le contrat de développement départemental ; son renouvellement ayant été négocié en cours d'année, il convient d'ajuster là aussi le montant et surtout de répartir les crédits alloués dans le cadre de la politique de la ville, avec en particulier le reversement aux associations.

S'agissant d'une ressource en provenance de l'État, pas encore complètement notifiée, elle concerne la scolarisation des enfants de trois ans et plus. Dans la loi Blanquer, dite pour « une école de confiance » promulguée en juillet dernier, l'obligation d'instruction de chaque enfant à partir de trois ans y a été inscrite, ce qui était déjà le cas dans les écoles publiques. Cela conduit l'ensemble des communes à devoir contribuer au financement de l'accueil des enfants scolarisés dans les établissements privés.

Conformément à la nouvelle convention signée avec la Fondation d'Auteuil pour l'école Saint Gabriel, pour l'accueil des enfants de trois ans et pour augmenter le forfait annuel par enfant balnéolais (560 € au lieu de 530 €), vous trouverez en dépense un montant d'un peu plus de 25 000 €.

En recette, nous vous proposons d'inscrire 11 200 € correspondant à la dépense supplémentaire que l'État doit compenser à la commune pour l'accueil des enfants de trois ans et plus, en maternelle.

Ensuite, nous pensons obtenir de la part de la métropole du Grand Paris une recette de 13 200 € pour financer le plan de déplacement de l'administration et ainsi contribuer à l'achat de vélos à assistance électrique, de trottinettes, au stockage et à la maintenance de ce matériel pour le personnel.

J'attire votre attention sur les montants indiqués dans ce paragraphe, je pense qu'il y a des additions de montants erronées, il faut prendre en compte les dépenses et les recettes indiquées pour financer le plan de déplacement de l'administration.

S'agissant des dépenses, outre les points déjà cités, il convient de noter :

- 18 000 € de taxe sur les surfaces de stationnement des parkings publics : conformément à la convention délégation de service public que nous avons signée avec Urbis Park, nous devons les rembourser à cette société,
- 6 000 € supplémentaires de taxe de séjour à inscrire en dépense : nous avons instauré la taxe de séjour le 1^{er} janvier dernier ; or, lors de son vote, avant Noël, nous n'avions pas l'information totale sur la part spécifique revenant à la Société du Grand Paris, celle-ci ayant été adoptée suite à un amendement lors du vote de la Loi de finance. Il convient donc de prévoir le reversement de cette somme collectée à la Société du Grand Paris.

S'agissant de régularisations diverses, peuvent être notés :

- Le budget participatif : suite au choix des habitants lors du vote qui s'est terminé début juillet, cinq projets ont été retenus, je vous les rappelle : Bagneux terre d'accueil de biodiversité, Apaiser la soif, création d'un fablab, Parcours motricité enfant dans le quartier sud et le Projet street art. Pour contribuer à réaliser ces projets, une partie des crédits, en l'occurrence 45 300 €, doivent être plutôt fléchés en fonctionnement. Or nous avons inscrit les 250 000 € au total en investissement, nous vous proposons donc de valider cet ajustement.
- Des acquisitions de matériel ou de prestations pour le centre social et culturel Jacques Prévert et pour le service informatique.

Rapidement sur l'investissement, outre le plan de déplacement de l'administration déjà évoqué, il convient de noter :

- 11 000 € de budget supplémentaire pour l'achat de onze tatamis pour le dojo Olivier Pierre Goin,
- des travaux importants sur l'église Saint Hermeland (150 000 € supplémentaires) pour la mise en lumière de notre belle église dont la restauration va se terminer d'ici la fin de cette année 2019, une nouvelle subvention de 120 000 € a été notifiée fin juin par la Région pour contribuer à la restauration de l'église,
- 25 000 € pour les travaux concernant le PUP des Mathurins, nécessaires pour mettre en place une mission OPCIC, comme dans le quartier nord, pour contribuer à la coordination de l'ensemble des chantiers à venir entre les espaces publics, les logements, mais aussi les futurs équipements publics qui seront construits sur ce site.

Enfin, concernant les recettes, nous devrions encaisser un FCTVA (fonds de compensation de la TVA) supérieur à la prévision budgétaire : les dossiers transmis à la préfecture par nos services, sur les dépenses réalisées en 2018, devraient nous permettre une hausse de plus 31 000 €, ainsi qu'un encaissement de plus 56 000 € d'amendes de police, même si cela ne traduit par un nombre d'amendes plus important, ce produit nous a été notifié et doit être inscrit au budget.

J'en ai fini.

Mme le MAIRE. - Merci à Yasmine Boudjenah.

Y a-t-il des interventions ?

Nous sommes sur une petite décision modificative.

M. MARTIN. - Je ne vais pas intervenir beaucoup, mais deux petites interventions sur le fait que le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), versé pour Bagneux baisse, est un bon indicateur, et tous, dans cette salle, devraient s'en réjouir.

Nous sommes heureux de constater que la situation de Bagneux s'améliore, notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants qui font progresser le revenu moyen par habitant de + 2,24 %, c'est une bonne chose. Nous sommes toutefois encore très loin du niveau de vie des communes environnantes comme Arcueil, Malakoff, Cachan, Fontenay ou Montrouge.

Ma deuxième remarque, et nous en avons parlé en commission, porte sur la forte diminution du produit des amendes de police au titre de l'année 2018, pour des amendes dressées en 2017, qui diminuent de moins 23 000 €, alors que les infractions à Bagneux sont en augmentation.

Je citerai les voitures qui grillent, pratiquement tous les jours, les feux rouges, sans que personne n'intervienne.

Le nombre d'amendes dressé entre 2016 et 2017 a baissé de plus de 14 %, c'est tout de même

important et cela interpelle. Effectivement, j'espère que cela va s'améliorer les années suivantes, nous nous posons néanmoins la question de cette baisse des amendes de police entre 2016 et 2018.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire, Mesdames et Messieurs mes chers collègues, bonsoir. Cette modification du budget 2019 appelle, de notre part, quelques observations qui seront suivies de courtes questions pratiques.

Pour la clarté du débat, nous aurions souhaité, Madame le Maire, avec votre permission bien sûr, obtenir les réponses à nos interrogations chapitre par chapitre. Je vous remercie.

Concernant le fonds de solidarité des communes, selon un classement décroissant, notre ville est classée 47^e comparativement aux villes de sa strate pour l'Île-de-France.

Pour rappel, 184 d'entre elles bénéficient du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, sur un ensemble de 1 287 communes et arrondissements, avec une population de 12 200 000 habitants.

Paradoxalement, plus nous nous situons en haut du classement, moins nous sommes favorisés.

Concernant la convention territoriale globale proposée par la CAF, qui vise principalement le bonus inclusion handicap, dont l'évaluation s'élève à 18 000 € au profit de la commune, cette aide dépend du pourcentage non précisé au profit de la commune.

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit du pourcentage d'enfants accueillis.

M. ZANI. – Cette aide dépend donc du pourcentage non précisé d'enfants accueillis sur un ensemble de six crèches de la Ville.

Les montants accordés sont précis mais le nombre d'enfants accueillis ne l'est pas.

Nos questions ne concerneront pas la crèche Babilou qui accueillera cinq places, là, nous avons une précision pour une recette supplémentaire de 4 375 € financée dans le cadre du contrat enfance jeunesse, ni sur le bonus de la mixité sociale mais plutôt sur le bonus inclusion handicap.

Première question : pouvez-vous nous éclairer sur ce pourcentage d'enfants accueillis ? La deuxième, qui est du même tonneau : quel est le nombre exact d'enfants balnéolais concernés par ce bonus inclusion handicap ?

Une réponse est-elle possible avant de poursuivre ?

Mme le MAIRE. - Continuez.

M. ZANI. - Il faudrait les noter car, d'habitude, nous n'avons pas de réponse.

Mme le MAIRE. - Je les note, nous ne sommes pas à l'école ici, et si nous sommes à l'école, je suis la maîtresse d'école.

M. ZANI. - Ce n'est pas grave, c'était pour la clarté du débat, afin de ne pas noyer les questions dans vos non-réponses. Nous verrons donc à la fin.

Concernant l'une des dispositions de la loi Blanquer, dite pour une école de confiance, qui donne le droit à l'éducation à tous les enfants quel que soit leur handicap, un droit fondamental, où chaque école a vocation à accueillir tous les enfants quels que soient leurs besoins.

Des lois très peu applicables, assorties de nombreuses circulaires, comme à titre d'exemples, les lois du 11 février 2005 et du 26 juillet 2019, les circulaires du 21 août 2015, du 3 février 2017, un mois plus tard, celle du 3 mai 2017, et enfin celle du 5 juin 2019 ; à force de circulaires, nous tournons en rond.

Madame le Maire, après ce qui vient d'être exposé, comment pouvez-vous faire état de la signature future d'une nouvelle convention avec la Fondation d'Auteuil pour l'école Saint Gabriel, engageant la commune, d'une part à augmenter le forfait annuel par enfant balnéolais inscrit, et d'autre part, à financer en plus, l'accueil des enfants scolarisés en élémentaire, celui des enfants en maternelle, sans évoquer, par une seule ligne, la place ou le pourcentage de l'enfant en situation de handicap au sein de l'établissement Saint Gabriel.

Là aussi, nous souhaitons une réponse mais je dois continuer.

Concernant la métropole du Grand Paris qui subventionne à hauteur de 50 % l'achat de vélos à assistance électrique, de trottinettes et leur entretien, pour un coût total de 96 000 €, quel est le nombre, en prévision, de ces deux-roues et quelle en serait l'exacte mission d'usage ?

Concernant la taxe de séjour nouvellement instaurée, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous rappeler son montant forfaitaire par personne ?

Concernant l'incorporation des résultats 2018, la correction d'une erreur comptable de 7 607 € est constante et observée lors de l'examen de chacun de nos budgets.

Pour le dojo Olivier-Pierre Goin, la commune finance l'achat de onze tatamis à raison de 11 000 €, qui s'ajoutent, pour le COMB, aux frais de ménage, aux fluides, à la gratuité des locaux, à une subvention élevée, alors que 4 000 adhérents payent leur cotisation.

Nous pensons que le COMB, eu égard de ce qui précède, peut très bien, sans un dépôt de bilan, financer ces onze tatamis.

Concernant les amendes de police, comment expliquez-vous la baisse du produit des amendes dressées d'année en année, alors que les infractions au Code de la route, particulièrement sur notre commune, sont en forte hausse ?

Nous avons fini avec cette délibération, je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune.)

Nous allons essayer de vous donner les éléments que nous avons.

Sur le FSRIF, vous avez noté notre classement qui bouge un petit peu. Vous avez également noté qu'une commune de plus bénéficie du FSRIF, contrairement aux années précédentes. Je le dis, car du coup, le FSRIF est réparti en 184 communes au lieu de 183, ce qui joue aussi dans le delta financier.

Dans la somme moindre, il y a le fait que nous gagnons une place et le fait qu'une commune de plus est bénéficiaire.

Toutes les autres communes doivent absorber l'intégration de cette commune supplémentaire.

C'est plutôt bien que la ville et les habitants connaissent une amélioration, nous restons évidemment dans les communes prioritaires ; nous sommes inscrits dans ce fonds car notre population a besoin de soutien plus important qu'ailleurs.

Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce point, si ce n'est, que cela est plutôt bien pour l'état de la commune, il faudrait que cela puisse se poursuivre.

Sur la question des amendes de police, essentiellement celles dressées par la police nationale, je n'ai pas le détail de la recette, je ne peux donc pas vous dire quelle rue a été moins verbalisée ou pas, moins contrôlée ou pas. J'ai pris également acte que le produit était moindre. Nous verrons l'année prochaine si ce montant est différent, la même tendance ne se poursuivra pas forcément.

Ce qui est sûr, vous le voyez bien d'une manière générale, la police nationale fait beaucoup moins

de contrôle routier, notamment de vitesse, qu'elle n'en réalisait il y a 5 ou 10 ans. Il y avait vraiment des opérations régulières de contrôle en ville. Il s'agit d'une vraie préoccupation. Cela fera l'objet d'un point de discussion dans la rencontre, que j'ai très régulièrement, avec Mouloud Haddad et le commissaire de police, même si ce dernier n'était pas présent à cette période.

Sur la convention territoriale globale, l'aide de la CAF pour l'inclusion d'enfants handicapés dans nos structures : je voudrais préciser que si nous bénéficions de ce bonus handicap, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes, c'est que nous faisons vraiment de l'inclusion d'enfants handicapés dans les structures de la petite enfance. Il s'agit d'une vraie volonté de la Ville.

Alain Le Thomas avait déjà eu l'occasion d'expliquer qu'il ne s'agit pas simplement d'accueillir l'enfant, mais que les conditions d'accueil soient correctes, notamment qu'il y ait le personnel en accompagnement, c'est pour cela qu'existe ce bonus handicap, pour nous accompagner pour ces frais de personnel supplémentaires nécessaires pour accueillir ces enfants.

Je n'ai pas le nombre exact d'enfants handicapés, mais je voulais juste vous rappeler Monsieur Zani, que nous avons évoqué ce point au Conseil municipal de juin dernier. Si vous voulez le chiffre exact d'enfants sur l'année 2019, nous vous le donnerons. M. Le Thomas et Mme Laroum vont demander précisément aux services les nombres exacts, il n'y a pas de secret.

Mme Laroum me précise 11 ou 12 enfants.

M. LE THOMAS. - Un par section.

M. ZANI. - Sur un nombre de combien d'enfants sur la Ville ? Vous avez fait le recensement ?

Mme le MAIRE. - Non.

Je ne peux pas vous faire ce recensement, la Ville n'a pas ces données et nous n'y avons pas accès, elles sont personnelles et confidentielles.

Nous ne les avons que lorsque les familles nous sollicitent.

En général, nous accueillons ces enfants sur sollicitation des familles mais souvent de la PMI.

Sur les questions relatives à la loi Blanquer, je ne peux pas vous répondre non plus sur le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école Saint Gabriel. Je n'ai pas ce chiffre.

En revanche, vous avez compris que nous parlons de la convention que nous avons déjà adoptée au Conseil municipal de juin dernier.

Tous les éléments sont dans la convention du 24 juin dernier, je vous invite à la relire.

Simplement, nous votons une hausse de la participation tarifaire de la Ville par enfant, ainsi que le deuxième point, lié à la scolarisation obligatoire dès 3 ans : les collectivités locales (communes) doivent aussi payer pour les enfants accueillis à l'école privée en maternelle, et c'est ce que nous rajoutons ce soir au budget, étant précisé que l'État a annoncé la compensation aux communes de cette partie-là.

Nous sommes donc en attente de cette compensation. Si les promesses sont tenues, nous devrions être remboursés, je ne sais pas jusqu'à quand mais j'espère que cela durera.

Sur le plan de déplacement de l'administration, je ne sais pas le chiffre exact de trottinettes et de vélos que nous achetons, mais nous pourrions vous le fournir puisque c'est prévu dans le plan transmis à la métropole. Il n'y a pas de secret.

Mme SEISEN. - Je ne l'ai pas non plus, mais je peux répondre sur les questions d'usage car vous demandiez à quoi cela va servir. Il s'agit bien du plan de déplacement de l'administration, pour le personnel communal et non pour le grand public, pour permettre notamment deux objectifs :

- favoriser les mobilités douces dans les trajets domicile/travail,

- faciliter, en interne de la Ville de Bagneux, les déplacements professionnels d'une structure à une autre.

Sur ce plan, de nombreux points sont envisagés, mais non encore validés en interne, aussi nous anticipons, et parmi ces actions, certaines sont éligibles à des subventions de la Métropole du Grand Paris. Pour cette raison, en toute transparence, nous l'inscrivons dans cette décision modificative.

C'est bien, pour se déplacer notamment d'un site à un autre, par exemple, de la mairie annexe à l'Hôtel de Ville, des sites des centres sociaux et culturels, quand les agents ont des réunions etc., de pouvoir favoriser des alternatives mises à disposition par la collectivité, au lieu de prendre un véhicule et parfois son véhicule personnel.

Nous avons déjà d'ailleurs une flotte de quatre vélos à assistance électrique à la Ville de Bagneux, floqués « Mairie de Bagneux », parfois utilisés, notamment dans les quartiers où il y a beaucoup de travaux, où les déplacements en voiture sont, de toute manière, compliqués. Nous n'avons pas ciblé un nombre exact de vélos à assistance électrique, de trottinettes, etc. C'est l'ensemble du dispositif, notamment une application, que nous développerons si nous obtenons la subvention.

M. ZANI. - 96 000 € pour acheter des vélos électriques et des trottinettes, cela représente...

Mme BOUDJENAH. - Non, il y a une part de fonctionnement et une part d'investissement.

Mme le MAIRE. – M. Fabbri va vous répondre.

M. ZANI. - Je n'ai pas fini ma question. Vous m'interrompez avant, vous avez peur de la question ?

Mme le MAIRE. - Non.

M. ZANI. - Laissez-moi finir la question alors, et répondez à côté !

Cela représente un chiffre important. Avez-vous budgété l'assurance de ces véhicules, car normalement ils doivent être assurés, le montant à prévoir doit être assez important, vous ne nous l'avez pas soumis.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur le Directeur général.

M. FABBRI. - Madame le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur la question de la métropole du Grand Paris et les demandes de subvention : comme le précisait Mme Boudjenah lors de la présentation de la décision modificative, ces 96 000 € agrègent plusieurs dépenses tant d'investissement que de fonctionnement. Si vous lisez précisément le paragraphe en question, page 3 du rapport, vous voyez que le financement attendu est basé sur les dépenses de fonctionnement pour 13 200 € de subvention, et d'investissement pour 26 800 €.

C'est pour cela que je me permettais d'interrompre ; on n'est pas sur 96 000 € liés aux dépenses du plan de déplacement de l'administration, mais uniquement sur 26 800 € du point de vue de l'investissement. Premier élément : la recette n'est pas de 96 000 € mais de 26 800 € pour la dépense d'investissement, donc pratiquement quatre fois moins.

Ensuite, ces dépenses, comme le disait Mme Seisen, sont liées à des propositions de vélo électrique, trottinette électrique, de matériel de maintenance, permettant aux agents municipaux d'accéder facilement ; des enjeux donc de stockage, de sécurisation des véhicules, de système de codage et de récupération pour que cela puisse tourner. L'enjeu de cette dotation, et du travail que mène Mme Seisen avec les agents et les organisations syndicales, est de permettre un libre accès facilité pour favoriser les déplacements propres d'un lieu de travail à un autre.

Ces questions sont présentes et nous sommes sur un budget quatre fois moindre que celui que vous évoquiez.

Madame le Maire, si vous voulez, nous avons retrouvé les montants de la taxe de séjour ayant fait

l'objet d'une délibération du Conseil municipal en juin 2018.

Mme le MAIRE. - Oui.

M. FABBRI. - La taxe de séjour s'échelonne, selon les catégories d'hôtels, entre 1 € et 4 € par jour et par personne.

Merci.

Mme le MAIRE. - Quant au dojo Goin dans le nord de la Ville et l'achat des tatamis, cela fait partie de l'entretien courant des gymnases assuré par la Ville.

Ces gymnases profitent aux associations sportives, au COMB entre autres, mais également aux écoles, collèges, lycées de la ville, à tous les établissements qui accueillent et scolarisent des enfants dans notre ville.

Je vous laisse juge de ce que vous pensez du COMB, sa subvention n'est pas extravagante, le nombre de sections est extrêmement important. Si la Ville pouvait soutenir plus fortement les associations sportives de la commune, nous le ferions. Je vous invite à comparer les subventions aux clubs sportifs dans les autres communes, vous verrez que nous ne sommes malheureusement pas dans le haut du panier.

Je préférerais pouvoir faire mieux sur cette question. Le COMB, mais d'autres associations sportives, tous les clubs sportifs de manière générale, accueillent énormément, 5000 personnes pratiquent un sport sur la commune, au COMB ou à l'extérieur du COMB, et vous savez que, sans l'investissement des bénévoles dans ces clubs, nous aurions beaucoup de mal à les faire vivre.

Je pense qu'il faut plutôt les encourager. Là, il s'agit d'équiper ce dojo et qu'il soit sécurisé pour accueillir tous les pratiquants, enfants ou adultes.

M. ZANI. - Une subvention pas extravagante ? Pourriez-vous me rappeler le montant, s'il vous plaît ?

Mme le MAIRE. - Nous la votons tous les ans au budget : 400 000 € environ.

Mme SEISEN. - Je pense qu'il serait intéressant de comparer, par exemple, avec les subventions du Département au Haras de Jardy et regarder par rapport au nombre de licenciés. Finalement, la subvention de la Ville est relativement modérée par rapport au nombre de pratiquants à Bagneux et à ce que le Département fait pour quelques privilégiés qui côtoient ce type d'équipement.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote de cette décision modificative.

Y a-t-il des oppositions ?

➤ *VOTE*

➤ *AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE*

➤ *AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

2 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2017, 2018 ET 2019

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'accepter des remises gracieuses, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour un montant de 2 536,58 €.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

3 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDES DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR UN PRET TOTAL DE 3 799 237 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES RUE DES BLAINS A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous avons une garantie communale au profit de Hauts-de-Seine Habitat pour un prêt total de 3 799 237 €, emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts, pour la réalisation d'un programme par Hauts-de-Seine Habitat de 30 logements sociaux sur l'ex site SANOFI.

La commune, en contrepartie de sa garantie d'emprunt, aura une réservation de 20 % d'attribution.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

Cette opération s'inscrit dans un programme plus complet, que vous connaissez, sur le site de SANOFI. Nous aurons du logement social, du logement en accession à la propriété libre et accession sociale, du logement intermédiaire également et une résidence étudiante, que nous allons présenter dans quelques instants.

M. ZANI. - Cette garantie communale concerne un emprunt de Hauts-de-Seine Habitat, bailleur du Département.

Une petite question par rapport au quota de 20 % : pourquoi le département de France le plus riche, comme vous aimez le répéter, n'apporte-t-il pas sa garantie financière à un bailleur social dont il a la tutelle ? Pourquoi le Département ne se porte-t-il pas garant ? Pourquoi une ville pauvre le fait ?

Mme SEISEN. - Pour une raison, la Ville de Bagneux souhaite avoir des contreparties et des possibilités de proposer des attributions, qui bénéficient aux Balnéolais. Cette possibilité ne serait pas accordée si la Ville n'était pas réservataire. Là, au moins pour 20 % des attributions, nous sommes sûrs que nous proposerons 100 % de ces 20 % de logement à des Balnéolais.

Quand le Département accorde sa garantie, il peut faire bénéficier les logements à des ménages extérieurs à la commune, alors même qu'à Bagneux, la demande de logement est extrêmement forte.

Garantir systématiquement les emprunts est une bonne politique, nous sommes suffisamment interrogés sur « pourquoi tel logement social bénéficie à une personne qui n'habite pas Bagneux ».

Évidemment, il ne s'agit jamais du contingent de la Ville de Bagneux, maîtriser au moins ces 20 % est une bonne chose.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

M. ZANI. - Une réponse courte.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, vous n'avez pas la parole ; je propose que nous ne fassions pas cela à chaque délibération. Nous n'allons pas finir à deux heures du matin. Nous vous avons répondu, nous jouons le jeu de la démocratie mais il ne faut pas trop exagérer tout de même.

Je propose de passer au vote. Je donne suffisamment la parole à tout le monde, les collègues vont me dire dans un quart d'heure qu'ils en ont assez. Nous passons au vote.

Vous votez contre, vous vous abstenez ?

☞ VOTE

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

4 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

RAPPORT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR L'ANNEE 2018

Mme le MAIRE. - Nous revenons sur l'utilisation du fonds 2018 cette fois-ci, puisque nous avons reçu 3 558 623 €, le rapport de présentation, assez complet, vous explique à quoi ont servi ces sommes.

Y a-t-il des questions sur ce point ou des interrogations ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|----------------|
| HABITAT |
|----------------|

5 - MIS A DISPOSITION DE 19 LOGEMENTS AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR ETUDIANTS STUDENT VILLAGE BAGNEUX 154 RUE DES BLAINS A BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 19 LOGEMENTS AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR ETUDIANT STUDENT VILLAGE BAGNEUX 154 RUE DES BLAINS A BAGNEUX A PASSER AVEC FRANCE CAMPUS BAGNEUX SNC ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Cette résidence étudiante, dont la livraison est en cours, est située en face du RER B. La ville a négocié 19 studios qui pourraient être proposés prioritairement à des jeunes balnéolais ou faisant leurs stages à Bagneux, etc.

Ces logements ne sont pas conventionnés sociaux, mais nous avons souhaité pouvoir négocier un tarif équivalent à un logement social PLS. Le tarif est peu moindre que celui proposé dans le reste de la résidence et ces studios sont proposés prioritairement à des balnéolais. Cela ne concerne pas tout le monde, car certains étudiants balnéolais restent aussi chez leurs parents, mais d'autres sont en mobilité. Il s'agit du fruit d'une négociation sur un programme purement privé.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ce point ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

6 - CONVENTION ANRU

APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA PIERRE PLATE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous allons passer plusieurs délibérations sur ce sujet.

Le comité d'engagement de l'ANRU s'est tenu le 17 juin pour statuer sur notre dossier de renouvellement urbain du quartier de la Pierre Plate.

J'étais présente avec Nadia Seisen, l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, les services de la Ville et j'avais demandé à l'ANRU de pouvoir être accompagnée de deux représentants des habitants.

Pour rappel, le projet comprend la démolition de l'immeuble Rossini de 96 logements, des escaliers

8, 9 et 10 de Debussy (104 logements) et de Mozart (96 logements), soit au total 296 logements, la réhabilitation énergétique de l'immeuble Chopin (126 logements), la réhabilitation partielle de l'immeuble Debussy (273 logements) et la réhabilitation de Prokofiev (126 logements), immeuble non inclus dans le quartier politique de la Ville.

Je vous rappelle que quatre des cinq barres d'immeubles étaient incluses dans l'opération de renouvellement urbain, mais nous avons convenu, avec le bailleur, de la nécessité d'une intervention forte qui se fera sur ses fonds propres. Il était inimaginable de ne pas travailler sur les cinq immeubles de cette cité.

Sont ainsi prévues la construction de 583 logements neufs, la démolition/reconstruction de trois équipements publics : la crèche Prokofiev, le centre social et culturel (reconstruit dans un équipement polyvalent près des gares) et le gymnase Joliot Curie.

Vous connaissez bien tous ces équipements, datant des années 1960, qui souvent maintenant ne permettent pas une utilisation optimale.

L'extension et le ré aménagement du parc Mandela sont également prévus dans ce projet.

Suite à nos demandes, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui ne participe pas au financement de l'ANRU (pas uniquement à Bagneux mais d'une manière générale dans les Hauts-de-Seine), a accepté de lancer une étude pour :

- soit une reconstruction du collège Joliot Curie,
- soit une rénovation/extension, car ce collège de 400 places est aujourd'hui complet.

L'ANRU a souligné que notre projet, (je cite), *« s'intègre pleinement dans la profonde transformation de l'ensemble des quartiers nord de Bagneux, avec une forte intervention sur l'habitat et répond aux enjeux identifiés en termes de mixité, de désenclavement, de revalorisation du parc social et d'amélioration du cadre de vie au service des habitants. Les partenaires soulignent la très grande qualité du projet urbain présenté. Le projet permet d'apporter une plus grande qualité urbaine et paysagère avec une diversité de logements et un réel potentiel de mixité.*

Les partenaires soulignent également la fiabilité de la Ville, qui a su mener des projets de qualité dans la durée, en lien étroit avec les habitants, dans le cadre du programme national de rénovation urbaine ».

Sur un montant d'investissement total de 176 M€, nous sollicitons 29,6 M€ hors prêt de l'ANRU. Nous en obtenons 22 M€.

C'est une bonne nouvelle pour la Ville, même s'il en manque un peu.

L'essentiel du delta concerne le bailleur Domaxis, qui est d'ailleurs devenu Seqens, (regroupement de plusieurs bailleurs).

En effet, notre projet manque encore un peu de soutien et nécessitait plus que l'intervention habituelle : une partie des logements a été rachetée en 2010 à Icade, filiale à l'origine de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui revendait les logements déjà amortis, en réalisant une plus-value importante sur ces logements.

Domaxis a racheté une partie de ce patrimoine et a encore des emprunts en cours sur ce patrimoine acquis récemment. Nous ne sommes pas sur une opération où le patrimoine a été construit dans les années 1960, amorti complètement, et où ce qui est perçu en loyer est destiné à l'entretien courant. Nous ne sommes pas dans ce cadre.

Nous souhaitons que cette spécificité soit reconnue par l'ANRU. Cela n'a pas été le cas, nous n'obtenons pas le montant que nous souhaitons. J'ai donc, avec le bailleur, sollicité une audience au Ministre sur ce point particulier, pour au moins s'expliquer sur le montant demandé ; je tiendrai le Conseil municipal informé.

À ce jour, tous les habitants de l'immeuble Rossini sont désormais relogés.

Pour les locataires de Debussy, le relogement a commencé, les réhabilitations sont engagées ou le seront (il y a encore une réunion demain) et tous les habitants ont été vus, soit parce qu'ils doivent être relogés, soit parce que leur logement va être réhabilité.

De très nombreuses réunions de concertation ont eu lieu depuis le début du projet, même bien en amont. Notre intention est de continuer à associer les habitants à ce projet qui, vu son ampleur, va s'étaler sur plusieurs années.

L'EPT, enfin, en apportant un soutien à hauteur de 15 M€, dont 5 M€ pour le bailleur, reconnaît lui aussi la qualité et l'ambition de notre projet.

Pour ce soir, il s'agit d'approuver la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et de m'autoriser à la signer.

L'étape du Conseil municipal de ce soir est importante, pour les habitants du quartier, mais aussi pour l'ensemble de la Ville de Bagneux.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Effectivement, ce projet est une très bonne opération dans ce quartier, il va apporter de la mixité dans un endroit qui ne compte aujourd'hui que des logements sociaux. C'est vraiment une très bonne chose.

Cependant vous connaissez ma position, affirmée plusieurs fois sur la réhabilitation d'immeubles des années 1960, nous ne ferons jamais du neuf avec des matériaux anciens, surtout avec des bâtiments de cette époque.

Une question en revanche de fond : normalement, la signature de cette convention de partenariat avec l'ANRU était prévue au premier trimestre 2019 ?

Pourriez-vous nous redonner les plannings globaux de l'ensemble de ces projets ?

Il y a beaucoup de projets, entre la démolition des barres Rossini et Mozart, la réhabilitation des barres Prokofiev et Debussy, la démolition reconstruction du Centre Social et Culturel, de la crèche et du gymnase, etc. Pourriez-vous nous donner une meilleure visibilité ? Nous avons un planning qui date de quelques mois. A-t-il évolué ? Les habitants sont preneurs de ce planning aujourd'hui.

Dernier point, effectivement le bailleur Domaxis va financer à peu près 120 M€ dans cette opération. C'est tout de même une opération importante.

Ma question est de savoir s'il est déjà d'accord.

Il est dommage de valider une convention que nous n'avons pas dans le dossier. Le bailleur Domaxis est-il signataire de cette convention ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Pour répondre à votre question : vous allez me donner l'autorisation de signer la convention que nous n'avons pas encore, vous avez totalement raison. Notre dossier a été examiné en comité d'engagement le 17 juin, nous avons reçu le courrier de l'ANRU, acceptant notre projet le 25 juillet, avec le montant proposé. Ensuite, nous avons trois mois pour finaliser la rédaction de cette convention.

Comme notre prochain Conseil municipal est fixé au mois de décembre, nous n'étions plus dans les délais. J'aurais dû le dire dans mon intervention, excusez-moi.

Ensuite, vous vous interrogez sur le bailleur Domaxis : oui, nous travaillons très étroitement sur ce projet avec le bailleur, l'État, l'ANRU et la DRIHL. Vous avez vu aussi qu'une subvention de la Région Île-de-France est prévue, et pour le Département, s'agissant du collège, les travaux seront

réalisés hors ANRU car le collège n'est pas intégré dans le programme.

Si vous m'accordez ce soir l'autorisation de signer cette convention, dès que nous l'aurons finalisée, nous l'enverrons au Conseil municipal pour que vous l'ayez dans sa globalité.

Sur les opérations, nous venons de reloger tous les locataires de la barre Rossini, cela va être terminé.

Normalement début 2020, la démolition de la barre va commencer, les travaux de démolition de la barre par grignotage. Les explosions très spectaculaires ne se pratiquent plus et il faudrait faire sortir tous les habitants du quartier toute une journée. La réhabilitation de Chopin a commencé.

Je laisse Nadia Seisen continuer.

Mme SEISEN. - Sur les réhabilitations, la réhabilitation de Chopin est déjà en cours, cela a commencé il n'y a pas si long tant que cela.

Chaque fois, il faut compter environ 18 mois pour une réhabilitation complète.

Nous avons eu la réunion publique de présentation pour Debussy il y a à peine 10 jours, jeudi soir aura lieu la réunion publique pour Prokofiev.

Les deux démarreront en même temps pour des raisons de financement, les fonds FEDER, au niveau européen, ont été accordés à partir du moment où les ordres de service sont lancés avant la fin de l'année.

L'idée est de lancer très rapidement, dès le premier semestre 2020, la réhabilitation de la partie Debussy non démolie et de Prokofiev.

Sur la démolition des 8, 9 et 10 de Debussy, le lancement sera réalisé après la fin du relogement des habitants ; sur une centaine de relogements à faire, 25 sont déjà effectifs. Nous sommes à un rythme relativement soutenu, dès que les 8, 9 et 10 seront libérés, le lancement de la démolition sera réalisé et tout devrait être finalisé dans les 5 mois.

Ensuite, sur les questions plus globalement du projet d'aménagement sur la Pierre-Plate : nous sommes sur le calendrier avec la désignation d'un aménageur en mai de l'année prochaine. Si nous allons plus loin, nous savons que les questions de calendrier prévisionnel dans les grandes opérations ne sont pas au mois près.

Sur la cession de lots à l'aménageur, les lots 2 et 4 seront cédés au troisième trimestre 2020 et la réalisation du dossier de ZAC des Musiciens, dont on a déjà parlé plusieurs fois en Conseil municipal, sera probablement envisagée en juin 2020. Après les cessions, les constructions commenceront certainement à partir de 2022.

L'idée est qu'il convient de dégager du foncier. Pour cette raison, nous avons commencé le relogement de Rossini en premier. Cela libérera une assiette foncière permettant derrière de développer les nouveaux lots dès 2022, ce qui n'était pas le cas si nous avions commencé par Mozart ou Debussy. Après, l'étalement sera réalisé sur plusieurs années.

Mme le MAIRE. - Le projet de création d'une voirie depuis l'avenue Henri Ravera est prévu, avec l'objectif de désenclavement et de résidentialisation du quartier, problème important dans cette grande cité où tout le monde peut entrer et passer.

Aujourd'hui, cela dessert des équipements publics : la piscine, le gymnase, le dojo Henri Wallon et le centre social et culturel. Pour y accéder, il faut rentrer sur les espaces privés. Il s'agit de rues privées aujourd'hui qui ont une utilisation publique et appartiennent au bailleur Domaxis.

Il convient de régler ce point pour pouvoir résidentialiser aussi les immeubles, soit les nouveaux soit ceux qui seront réhabilités.

Après j'ai entendu votre remarque sur : nous conservons les vieux immeubles et nous les

réhabilitons.

Il convient d'avoir des projets acceptables et compréhensibles pour les habitants.

Si à Bagneux, nous rasions tous les immeubles construits dans les années 1960-1970, nous serions obligés d'intervenir sur une partie très importante de la Ville.

Je crois qu'il est possible aujourd'hui de faire des réhabilitations de très bonne qualité et d'avoir du bâti qui dure.

Ces immeubles ont de l'ancienneté mais ne sont pas non plus des immeubles très anciens. Ils ne datent que des années 1960-1970, ils n'ont pas non plus pour l'instant eu une durée de vie extrêmement longue, qui fait que leur structure ne vaudrait pas la peine d'être réhabilitée.

Il est opportun de leur donner une seconde vie. L'objectif est une rénovation énergétique de qualité. Je ne l'ai pas évoqué, mais dans la réhabilitation, le reste à charge pour les locataires ne va pas augmenter. Le loyer va augmenter et les charges vont diminuer. Au final, pour les locataires, il n'y aura pas d'augmentation.

Cet objectif est aussi important pour ce quartier. Une intervention importante était nécessaire, nous sommes sur un grand ensemble de 850 logements sociaux, avec ce centre commercial au milieu, comme cela se faisait dans les années 1960, et qui générerait un type d'enclavement.

Aujourd'hui, l'aménagement urbain est réalisé différemment, il faut aussi ajouter que cela a bien vécu pendant de longues années. Les difficultés économiques et sociales issues de la crise etc. qui ont aussi mis particulièrement en difficulté ces grandes cités comme celle par exemple de la Pierre Plate.

Il est important pour nous, et nous allons y revenir tout à l'heure au travers un projet culturel que nous allons vous proposer, d'approuver et d'accompagner la transformation de ce quartier.

Ce quartier et ses habitants ont une histoire, et avec ce projet, il ne s'agit pas de rayer le passé mais plutôt de s'appuyer sur la richesse de ce qu'il y a eu, de ce que les habitants vivent aujourd'hui et de ce qu'ils font dans cette cité, pour écrire une nouvelle page du développement de ce quartier de la Pierre Plate.

Nous continuerons à l'appeler quartier de la Pierre Plate, nous le déciderons ensemble, il faut le conserver dans l'histoire de la Ville et dans notre histoire commune.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Voulez-vous bien m'autoriser à signer cette convention ?

Merci.

Nous vous transmettrons la convention quand nous l'aurons.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

7 - ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

AVIS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX SUR L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET DE ZAC PREVU POUR LE QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DANS LE CADRE DU NPNRU

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur la ZAC des Musiciens, zone un peu plus large que celle de l'ANRU de la Pierre Plate.

Mme BOUDJENAH. - Je vais être très brève, Madame le Maire étant revenue sur l'ensemble du projet. Ce soir, il s'agit de donner un avis de la commune sur l'étude d'impact environnemental du projet de ZAC des Musiciens.

Je vous rappelle qu'une procédure de ZAC se fait en deux temps : une phase de création et une phase de réalisation.

Dans le dossier de création de ZAC, il doit y avoir une étude d'impact qui remplit trois missions :

- aider le maître d'ouvrage, en l'occurrence, Vallée Sud-Grand Paris, à concevoir un projet ayant le moindre impact sur l'environnement,
- éclairer le décideur sur le contenu de la décision à prendre,
- informer le public.

L'étude d'impact doit être soumise à l'avis de l'autorité environnementale, c'est ce qu'a fait Vallée Sud-Grand Paris le 18 juin 2019. En parallèle, il saisit la Ville qui est directement concernée.

Je vous propose que nous émettions un avis favorable sur ce projet de création de ZAC, vous avez dans le rapport et dans la délibération des précisions sur ce que notre avis favorable pourrait recouvrir.

Par exemple, il est précisé qu'il n'y a pas de zone humide dans le secteur, mais en revanche la présence d'une nappe souterraine est à prendre en compte dans le projet.

Il est signalé la présence de carrières, des nappes souterraines aquifères bien protégées, et que le projet de ZAC, suivant notre PLU, devra contribuer à la mise en valeur de la trame verte et bleue communale.

Nous avons évoqué tout à l'heure, l'extension du parc Nelson Mandela et les liaisons à venir entre ce qui se passe aujourd'hui dans la ZAC écoquartier Victor Hugo, bien opérationnelle maintenant, avec une trame verte qui évidemment n'est pas finie, mais qui est en partie faite depuis les jardins ouvriers jusqu'au nouveau jardin Ilan Halimi, en prévision jusqu'au futur parc Robespierre quand il sera reconstitué.

Avec l'extension du parc Mandela et la jonction avec la future place Lucie Aubrac, le projet de la Pierre Plate va contribuer aux inscriptions de notre PLU.

Je ne reviens pas sur le reste pour ne pas rallonger. Je vous propose que nous émettions un avis favorable concernant l'étude d'impact réalisée sur le périmètre de la future ZAC des Musiciens, dans le cadre du dossier du processus de création de ZAC, et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte correspondant.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des collègues qui souhaitent intervenir ?

Mme MEKER. - Sur cette étude d'impact environnemental, juste dire qu'il y a un patrimoine arboré relativement important dans cette zone de la Pierre Plate, même si cela est déjà très artificialisé.

Dans le cadre de l'avenir d'une ville qui, comme toutes les villes de la métropole, devra résister sans doute à des chaleurs importantes, et qu'il faut absolument penser aujourd'hui à des îlots de fraîcheur, je pense que les arbres auraient pu être un peu plus évoqués dans cette étude d'impact, cela est assez étonnant.

Des enjeux faibles sont évoqués au dernier paragraphe, ce qui est un peu déroutant et un peu en contradiction avec ce qui est dit avant. Certes, nous sommes loin des trames vertes et bleues, je ne sais pas trop ...

Il est écrit : *« les enjeux relatifs à la biodiversité sont malheureusement des enjeux faibles sur ce site déjà très fortement artificialisé, les sites méritant une protection pour leur qualité écologique sont éloignés et malgré... » (...)* *« Le quartier est à l'écart des continuités écologiques permettant d'espérer un regain important de la biodiversité ».*

Tout cela est très abstrait, en réalité dans un nouveau quartier tout près de l'éco-quartier qui est de qualité, pas de souci sur cela, mais nous pourrions envisager de créer à cet endroit une zone capable de porter une biodiversité, peut-être plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, c'est ce qu'il faudra faire dans les villes d'avenir.

À ce propos, j'aimerais avoir la taille de l'extension du parc Mandela et du mail Debussy ?

Mme le MAIRE. - Un hectare supplémentaire.

Mme MEKER. - Cela compensera la modification du parc Robespierre qui voit la construction d'une école, c'est formidable, et la présence d'un tunnelier à l'heure actuelle qui va être supprimé.

Dans ce quartier, la compensation de cet hectare et peut-être la présence d'abeilles, par exemple, permettront de créer une biodiversité.

Cette question de la biodiversité est traitée un peu légèrement, et dans nos villes, il faudra lui donner un peu de place et lui permettre de se développer.

Mme le MAIRE. - Je ne sais pas si tout le monde a en tête le parc Nelson Mandela, mais il existe au milieu une grande partie minérale. Dans le projet de rénovation et d'extension du parc, et de revalorisation du mail Debussy, nous avons la possibilité de réaliser un lieu vraiment différent du parc Nelson Mandela actuel, qui est certes vert sur les abords, mais avec une consistance très minérale aujourd'hui.

Dans ce projet, il faudra vraiment travailler à la plantation d'arbres de manière importante et pourquoi pas à recréer des espaces de biodiversité.

Mme MEKER. - Oui, avec la présence d'arbres.

Mme le MAIRE. - Je suis tout à fait d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MARTIN. - Je suis d'accord avec Mme Meker sur le dossier lui-même, il est encore très générique.

Nous sommes étonnés qu'il n'y ait rien sur les enjeux économiques, rien sur les problématiques de sécurité. Et pourtant, l'environnement ne concerne pas uniquement l'écologie mais tout un éco système : l'éducation, la jeunesse, le social, l'écologie, la sécurité, l'urbanisme, les logements et le développement économique.

Une dernière remarque sur les stationnements, je suis étonné que vous disiez que les problèmes de stationnement, identifiés aujourd'hui le long des axes principaux, devraient se résorber en partie. L'arrivée des métros et le nombre de logements neufs en croissance, va favoriser le nombre de voitures en journée dans ce quartier proche des métros. D'autant plus que ce projet devrait permettre de décroiser ce quartier. Ce que nous souhaitons tous.

Mme le MAIRE. - Je pense que les questions que vous évoquez sur le développement économique, l'éducation etc. sont dans le document. Nous sommes sur une étude d'impact environnemental, l'objet de ce document n'est pas de reprendre l'ensemble du projet.

Quant aux questions de stationnement, nous pensons que l'opération va permettre d'améliorer la situation de stationnement, notamment avec la construction de nouveaux logements, puisque du stationnement souterrain est prévu, ce qui n'existait pas aujourd'hui.

Aujourd'hui, aucun des 1150 logements n'a un stationnement souterrain, quelques boxes sont situés le long de la barre Debussy.

Tout l'espace public, aujourd'hui, est occupé par le stationnement.

L'arrivée de nouveaux logements et les stationnements souterrains devraient permettre d'améliorer

ce problème, et nous espérons que l'arrivée des deux métros et les changements de comportement vont permettre, dans les années qui viennent, peut-être pas demain matin mais après demain, aux habitants, de ne plus avoir besoin d'une ou deux voitures individuelles.

Cela fait partie des enjeux du vivre ensemble dans la région parisienne.

Si nous développons un réseau de transport lourd tel que le Grand Paris Express, qui coûte cher, ce sont des sommes extrêmement importantes en investissement, je souhaite que cela permette aussi que l'on puisse se déplacer, travailler, aller voir ses amis, se cultiver sans être obligé d'utiliser nos véhicules personnels en permanence.

Évidemment, il y a aussi tout le développement de l'auto partage et le covoiturage.

Tout le monde voit bien que ces questions devront être franchies dans les 10 prochaines années pour pouvoir mieux vivre ensemble dans notre région.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote et d'émettre un avis favorable.

Qui est pour ?

Avec les remarques qui ont été formulées.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

8 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DE BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD-GRAND PARIS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT SOCIAL ET URBAIN DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons la convention à approuver avec l'EPT, que nous n'avons pas non plus, excusez-moi Monsieur Martin.

Il s'agit également de l'approuver et de me donner l'autorisation de la signer, cette convention vient confirmer ce que je vous disais tout à l'heure : l'engagement de Vallée Sud-Grand Paris à hauteur de 15 M€, dont 5 M€ fléchés vers le bailleur pour les réhabilitations, et 10 M€ pour le projet global sur le quartier de la Pierre-Plate. Il s'agit d'une intervention financière conséquente du territoire sur ce projet, comme nous le souhaitions.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|--------------------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE |
|--------------------------------|

9 - CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL-20140428-37 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 DESIGNANT LES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Mme le MAIRE. - Nous devons désigner un élu qui siègera au conseil de la nouvelle école, je vous propose de désigner pour le nouveau groupe scolaire Rosenberg, Elisabeth Fauvel.

J'en profite pour excuser Irène Talla, qui s'est fracturée la cheville et a besoin au moins d'un mois pour se soigner.

Je saisis aussi l'occasion de cette délibération pour faire part du soutien que j'apporte aux directeurs d'établissements scolaires, aux enseignants, qui, ce jeudi 3 octobre à Bagneux mais aussi en France, vont être dans un mouvement de grève. Ce mouvement fait suite au suicide particulièrement dramatique d'une directrice d'école à Pantin, il y a 8 jours maintenant.

Un suicide motivé, selon les mots qu'elle a laissés elle-même, par une fatigue extrême, liée à l'accumulation de tâches administratives et au sentiment de ne pas être soutenu, trois semaines seulement après la rentrée.

Une situation évidemment tragique qui incite de nombreux enseignants de notre commune et d'ailleurs, à se joindre à un hommage, hommage empreint de colère et d'inquiétude.

Cela aura lieu jeudi.

Il est prévu, pour l'instant, que quatre écoles seront fermées sur la commune, notamment l'école Rosenberg.

Je pense qu'il est bien d'assurer mon soutien, notre soutien à l'Éducation nationale, à ces agents qui ont besoin d'écoute, de moyens et de considération, dans l'engagement quotidien qu'ils ont auprès de nos enfants.

Je voulais en dire juste quelques mots car cela suscite beaucoup d'émotions dans la profession, mais aussi chez les parents d'élèves, évidemment très affectés par ce qui s'est passé dans cette école.

Il nous appartient de voter pour désigner Mme Fauvel au sein du Conseil de cette école.

M. MARTIN. - Nous nous abstenons car nous n'avons pas été consultés.

Mme le MAIRE. - Vous vous abstenez aussi Monsieur Zani ?

➤ *VOTE*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADEV 94

NOMINATION D'UN DELEGUE SPECIAL REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DE LA SADEV 94

Mme le MAIRE. - Vous l'avez examiné en commission municipale. Il s'agit de nommer un délégué spécial pour nous représenter au sein de la SADEV.

Nous avons délibéré pour une prise de participation au capital de la SADEV 94, qui est devenue l'aménageur de la ZAC éco-quartier Victor Hugo, qui a en mandat de gestion les opérations Albert Petit-Plaine de jeux et la ZAC Blanchard. Nous avons émis le vœu d'entrer au capital de la SADEV.

Cette décision est peu un peu différée dans le temps, SADEV 94 travaillant avec les communes et les nouveaux territoires qui se sont créés, cette prise de participation sera effective en 2020, après la séquence électorale.

En attendant, afin de pouvoir siéger au conseil d'administration de la SADEV 94, d'y prendre la parole et de donner un avis, même si nous n'aurons pas le droit de vote, la SADEV 94 nous propose d'avoir ce qui s'appelle un délégué spécial.

Je vous propose de désigner Yasmine Boudjenah, qui nous représentera au sein de ce Conseil d'administration.

M. MARTIN. - Effectivement, nous en avons parlé en commission. Nous avons tout de même du mal à comprendre votre empressement. Pourquoi ne pas attendre que la prise de participation au capital à hauteur de 5 % soit effective pour nommer un ou une représentante, qui aura le droit de

vote ?

Aujourd'hui, vous avez toute liberté d'interpeller les instances dirigeantes de la SADEV 94, en tant que Ville de Bagneux, pour des sujets liés à la Ville de Bagneux, sans pour autant participer au Conseil d'administration.

Nous avons du mal à comprendre l'intérêt pour nous, Balnéolais, vous avez peut-être un autre intérêt plus global ?

Mme le MAIRE. - Il n'y a aucun intérêt plus global que l'intérêt des Balnéolais. La SADEV 94 est l'aménageur de la commune sur de nombreuses opérations et nous sommes aussi une des villes importantes de cet aménageur, puisque la ZAC éco-quartier Victor Hugo est un gros projet d'aménagement.

Il nous a semblé intéressant de ne pas attendre encore un an, qu'il y ait les élections municipales, le temps que tout cela se dessine et que tout le monde soit désigné, nous savons que cela peut prendre encore une année, voire plus, probablement.

Il s'agit d'avoir quelqu'un qui représente notre Ville au sein du Conseil d'administration, qui puisse intervenir et connaître les projets voisins qui se développent, car nous sommes aussi intéressés par les projets des autres communes, qui sont aussi en concession à la SADEV 94.

Il n'y a pas plus de complication et comme la SADEV 94 s'était engagée auprès de nous pour que nous puissions entrer rapidement au capital, et qu'en réalité, ce sera un peu plus tard, il me semble utile d'accepter cette proposition et de désigner Mme Boudjenah pour ce faire.

Et il n'y a pas de jetons de présence !

➤ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

11 - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX/ASSOCIATION SYNCOM

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL-20140428-16 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 DESIGNANT UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Mme le MAIRE. - Nous votons simplement pour que Pascale Meker soit remplacée par Elisabeth Fauvel, puisque cette dernière a repris la délégation de la voirie et des espaces publics.

➤ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

12 - ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU

APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de former un groupement de commande relatif à l'achat de fourniture de bureau. La Ville de Clamart nous l'a proposé ainsi qu'à d'autres communes. Cela nous semble intéressant pour essayer d'avoir des prix plus attractifs à plusieurs.

C'est une première expérience pour nous, j'espère qu'elle sera concluante. Cela va dans le sens de la mutualisation, je pense que tout le monde est d'accord.

M. KONE. - Madame le Maire, nous avons ici sous la main une perspective d'économie, l'achat piloté par la Ville de Clamart en tant que coordonnateur, ayant pour membre Clamart Habitat, la SPLA Panorama implantée à Clamart et Vallée Sud-Grand Paris.

Sans être versatile, j'aurais souhaité vous poser trois petites questions.

La première : comment pouvez-vous expliquer l'absence des neuf autres communes de notre territoire à cette perspective d'économie d'achat ?

Deuxièmement, quels seraient les membres de la CAO ?

Troisièmement, pourquoi la CAO compétente est celle du coordonnateur, c'est-à-dire M. le Maire de Clamart ?

Mme le MAIRE. - il s'agit d'un groupement de commandes proposé à toutes les communes du territoire. Nous avons accepté de faire cette expérience, dans un souci de mutualisation et d'économie, sur des marchés de ce type. Nous avons 40 000 habitants, nous n'achetons pas des quantités importantes de fourniture et matériel de bureau, vous vous en doutez bien.

Les autres villes n'ont pas souhaité adhérer. Pour certains sujets, d'autres villes ont accepté, pas nous. Cela dépend des sujets.

Cela nous a semblé un sujet intéressant pour nous, nous ne prenons pas beaucoup de risques, si ce n'est, d'avoir des prix plus attractifs.

Nous ne renions pas notre indépendance, il s'agit de fournitures de bureau, achat assez classique, dont l'administration communale a besoin pour travailler tous les jours.

Nous avons donné notre accord pour cela.

Il n'y a pas malice. Les autres villes n'ont pas souhaité, peut-être le souhaiteront-elles l'année prochaine.

M. ZANI. - La question était précise. Je vous donne un exemple : je suis membre de la commission d'appel d'offres en ce qui concerne les produits de Bagneux. Si notre ville souhaitait passer par justement ce système d'économie d'achat, que deviennent les membres de la CAO de la Ville de Bagneux ?

Mme le MAIRE. - J'ai compris votre question.

Vous l'avez compris, ce n'est que pour cet objet.

Nous parlons de l'achat de fournitures de bureau, et non de tous les marchés publics de la Ville.

La CAO de la Ville demeure, nous allons continuer à la réunir comme habituellement.

Il ne s'agit que de stylos, enveloppes, parapheurs, etc.

La commission d'appel d'offres continue à exister, vous en êtes membre avec d'autres collègues.

Simplement, vous n'examinerez plus ce marché-là.

Après, sur la représentation, Monsieur le Directeur général va vous répondre.

M. FABBRI. - Les articles 6.1 et 6.2 de la convention de groupement, annexée au rapport et à la délibération, précisent la question des instances de validation.

Comme toujours dans le fonctionnement d'un groupement de commandes, la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera la commission d'appel d'offres compétente pour ce marché, qui est donc partagé. Effectivement, la CAO de la Ville de Clamart, coordonnatrice de ce groupement, examinera les offres.

En revanche, si vous avez eu le temps de lire et regarder, il est clairement indiqué que la Ville de Clamart a l'obligation de partager, avec les autres signataires, les rapports d'analyse et les propositions, donc de préparer la CAO avec l'accord de l'ensemble des autres signataires, et chacun des signataires mandatera un représentant pour participer à un comité de groupement. Un représentant de la Ville de Bagneux participera à l'analyse et à la préparation de la CAO de la Ville de Clamart.

Il s'agit du fonctionnement classique d'un groupement de commandes, qui conduit à retirer un dossier de la CAO municipale, en contrepartie d'un élargissement du périmètre et sans doute d'une amélioration de son efficacité.

M. ZANI. - Je ne peux pas laisser passer cela. Qui sont les autres signataires ? Clamart Habitat, SPLA Panorama implantée à Clamart, Vallée Sud-Grand Paris et Clamart ?

Mme le MAIRE. - Il y a cinq membres : Vallée Sud-Grand Paris et ses onze communes, la Ville de Clamart, Clamart Habitat (Office HLM de Clamart), la SPLA Panorama dont font partie Fontenay aux Roses et Châtillon. Il n'y a pas que Clamart.

Pour nous, c'est une expérience qui nous a été proposée.

Tout le monde sait que le maire de Clamart n'est pas mon ami politique. Il n'y a pas de doute ici.

Si cette proposition nous permet d'avoir du matériel de bonne qualité à des prix intéressants, parce nous allons acheter beaucoup plus que pour notre simple mairie, nous verrons, et si cela n'est pas satisfaisant, nous arrêterons.

Nous avons eu d'autres propositions, pour lesquelles pour l'instant nous n'avons pas adhéré, plus stratégiques, inutile de vous le cacher, par exemple, de rejoindre la SPLA aménagement. Je ne vous ai pas proposé cela pour l'instant.

Nous allons faire un essai de mutualisation. Je ne suis pas bornée, ce n'est pas parce que je ne suis pas du même avis politique que je vais dire non à tout ce qui peut être intelligent, et nous permettre ainsi d'avoir des meilleurs prix, tout en ayant du matériel de qualité.

Mme MEKER. - En tout cas, dans ce groupement de commande, où nous aurons une voix, nous veillerons aussi à avoir des produits environnementaux responsables. Ce sera peut-être l'occasion de pousser nos collègues à être, peut-être, plus attentifs.

C'est un enjeu finalement, dans les fournitures de bureau, la qualité du papier et des encres.

Je ne sais pas si les consommables sont concernés.

Ce sera l'occasion de pousser nos partenaires, ou de faire avec eux quelque chose d'intéressant, sur le sujet de la responsabilité environnementale.

Mme le MAIRE. - Bien sûr.

Mme SEISEN. - Une précision pour remettre en perspective cette proposition de groupement : la Ville de Bagneux achète beaucoup de matériels, via des groupements d'achats comme l'UGAP, qui ne passent pas en CAO, il s'agit en général de matériels non stratégiques.

Ce sont des commandes groupées de collectivités, qui se fournissent au même endroit, à partir du moment où les tarifs négociés sont plus intéressants, il y a toujours une comparaison faite avec les marchés que nous passons nous-même.

Nous achetons déjà par des groupements de commandes pour des achats plus importants que celui proposé aujourd'hui. Il s'agit d'achats techniques.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de faire l'essai, nous verrons si cela fonctionne bien.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---------------------------|
| AMENAGEMENT URBAIN |
|---------------------------|

13 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE 92

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET D'ASSISTANCE AU SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme le MAIRE. - Nous avons une convention avec le CAUE 92 que je vous propose de renouveler.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

14 - TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

MODIFICATION DU PERIMETRE ET TAUX DE LA TAM SUR LE SITE BLANCHARD CROIZAT FORTIN

Mme le MAIRE. - Nous parlons d'abord du projet Blanchard Croizat Fortin.

Mme BOUDJENAH. - Pour rappel, la taxe d'aménagement, créée et en vigueur depuis janvier 2012, est due à chaque fois qu'il y a une construction nouvelle, une extension ou une reconstruction. Cette taxe contribue à financer les équipements et aménagements publics des collectivités et est engendrée par les projets de construction.

En 2014, le Conseil municipal avait décidé de porter à 5 % le taux de cette taxe d'aménagement. Il appartient à chaque collectivité de déterminer le taux.

Le code de l'urbanisme prévoit que le Conseil municipal peut porter le taux de la part communale de cette taxe d'aménagement jusqu'à 20 % dans certains secteurs, quand il est avéré que les constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs vont générer des travaux substantiels de voirie ou de réseaux par exemple, mais aussi surtout la création d'équipements publics, telles les écoles.

Je vous rappelle que la commune reste compétente de plein droit en matière de taxe d'aménagement, même si la compétence aménagement a été transférée à Vallée Sud-Grand Paris, qui, pour ce qui le concerne, a instauré une taxe pour les dépenses d'assainissement en remplacement de ce qui existait précédemment. Dans la délibération, il est précisé que cela ne peut pas se cumuler avec la taxe d'aménagement.

Dans le secteur Croizat Fortin Blanchard, vous avez une carte annexée au rapport et à la délibération. Ce secteur, déjà compris dans un périmètre d'étude d'opération d'aménagement fait également l'objet d'une convention avec l'établissement public foncier d'Île-de-France.

C'est un secteur sur lequel, depuis quelques années, nous avons souhaité porter notre attention jusqu'à l'inscrire en 2016 dans le cadre de l'appel « Inventons la métropole » ; il avait été retenu pour le centre-ville, la ZAC du Moulin Blanchard et la zone industrielle, je ne rentre pas dans les détails, vous avez tous en tête ce projet mixte, pouvant accueillir du logement diversifié mais aussi de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture urbaine, et reconstituer des espaces publics plus généreux pour les piétons et des cheminements verts plus importants, y compris en lien avec la coulée verte déjà existante à proximité quasi immédiate.

En octobre 2017, nous avons retenu, avec la Métropole du Grand Paris, le projet Le temps sur Mesure, et en avril dernier, nous avons adopté un protocole entre la Ville et le groupement de promoteurs, de façon à aller vers une opération de 25 000 mètres carrés de surfaces de plancher, comprenant dans les logements 20 % de locatif social, mais aussi des activités en rez-de-chaussée,

le tout en respectant la charte de la promotion et de la construction.

Pour revenir à l'objet de la délibération, en amont de ce travail qui a conduit à la signature du protocole en avril, nous avons instauré la taxe d'aménagement à 20 %, le taux de 5 % s'avérant nettement insuffisant pour couvrir le financement des nouveaux besoins notamment d'effectifs scolaires.

Depuis, le travail, accompli avec le groupement de promoteurs Bremond Lamotte, nous a conduit à vous proposer ce soir d'envisager de revoir le taux de cette taxe d'aménagement en la baissant à 10 %, de façon à pouvoir concrétiser cette opération importante autour du centre-ville, et en même temps, de modifier le périmètre d'application de cette taxe majorée, pour bien faire correspondre au plus près avec le nouveau zonage, que nous avons intégré dans la modification du PLU en début d'année, vous l'avez dans le plan joint.

Une partie n'était pas dans le périmètre précédent, notamment à l'entrée du pont de l'avenue Charles de Gaulle, qui a été depuis, inséré dans le périmètre de l'appel à projet « inventons la métropole ». Il nous paraît cohérent que la taxe d'aménagement majorée soit la même sur tout le périmètre sur lequel ce projet verra le jour.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune.)

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15- TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

INSTAURATION DE PERIMETRES DE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR DES SECTEURS DE PROJETS URBAINS

Mme BOUDJENAH. - Je ne vous refais pas l'article de ce qu'est la taxe d'aménagement majorée.

Nous vous proposons ce point à ce Conseil municipal car, pour que les décisions prises sur un taux de taxe d'aménagement majorée soient effectives au 1er janvier de l'année suivante, il faut voter avant le 30 novembre. Et c'est le dernier Conseil municipal avant cette date.

Depuis la révision du PLU, où nous avons institué plusieurs zones, auparavant quasi exclusivement économiques, pouvant s'ouvrir à la construction de logements, dans un principe d'apporter de la mixité fonctionnelle dans ces zones, mais en même temps de financer quelque part le maintien des activités économiques par la construction d'un peu de logements, nous avons remarqué un fort intérêt des promoteurs pour le territoire balnéolais dans le diffus, donc dans des zones qui ne sont pas dans des ZAC ou des opérations d'aménagement clairement identifiées.

Vous avez une carte qui propose que nous instituions une taxe d'aménagement majorée jusqu'à 20 % sur plusieurs secteurs, de façon, comme nous l'avons fait sur le secteur Blanchard Croizat Fortin, à ne pas se retrouver avec des projets que des promoteurs proposeraient conformes au PLU, mais avec une taxe d'aménagement à 5 %. La Ville devrait ensuite financer, sur ses deniers publics uniquement, les conséquences en matière d'équipements publics, voire d'espaces publics, qu'il faudrait aménager autour de projets moyens ou importants.

Je vous rappelle que nous avons majoré la taxe d'aménagement sur plusieurs secteurs : sur l'immeuble SANOFI à 10,4 %, sur l'ancien immeuble Adequatio où s'érige aujourd'hui un projet de résidence étudiante et de logement le long de la RD 920 à 9 %, ou encore sur le secteur Pasteur Reader's Digest à 14 %.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'instaurer 20 % sur la zone industrielle, en partie située en secteur d'intervention avec l'établissement public foncier d'Île-de-France, et sur des terrains

délimités entre l'avenue Garlande, la rue Froide et la rue Alphonse Pluchet, qui a fait l'objet d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement.

Le deuxième secteur est le site Meuniers Albert Petit, qui fait l'objet d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement et comprend notamment les Charpentiers de Paris, donc un secteur important.

Ensuite, est concerné le secteur, après les îlots situés entre le projet Adequatio, dont je viens de parler, et la ZAC RN 20 Albert Petit, secteur où il y a de grosses entreprises type Loxam, Citroen et d'autres petites entreprises.

Et enfin, sont concernées toutes les zones encore un peu plus au sud sur la RD 920, vous voyez tout cela sur la carte, où il y a un mélange aujourd'hui de grandes parcelles ou de bâtiments que l'on dit de faubourg ancien et déqualifiés qui sûrement muteront.

Pour bien encadrer ces mutations, nous vous proposons d'instaurer cette taxe d'aménagement, dès le 1er janvier 2020, à 20 %.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|-------------------------------------|
| DELEGATION DE SERVICE PUBLIC |
|-------------------------------------|

16- EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR 2018 DU DELEGATAIRE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE

M. TUDER. - Lors du Conseil municipal de juin 2016, nous avons approuvé le principe de délégation de service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage.

Sur voirie, cela concerne un peu moins de la moitié du stationnement en surface de la Ville et les deux parkings en ouvrage Paul Langevin et Léo Ferré.

Cette délégation est entrée en vigueur le 1^{er} février 2018, avec un premier mois d'adaptation (période blanche). Le stationnement est devenu vraiment effectif à partir du 1^{er} mars.

Il convient de noter que le nombre d'abonnements a augmenté et atteint 2 379 inscrits ayants droit, en fin d'année 2018.

Suite à des observations que nous avons faites et des retours des habitants, nous avons procédé à un certain nombre d'ajustements de cette DSP. Nous en avons déjà parlé lors du Conseil municipal précédent.

Nous avons fait, entre autres, passer de 15 à 30 minutes la gratuité par jour en zone rouge dans le centre-ville, la gratuité de 45 minutes le samedi matin dans le parking Paul Langevin pour le marché Dampierre, la création d'une zone orange dans le parking du cimetière donnant une gratuité de 30 minutes par véhicule et par jour, la mise en œuvre d'une zone rouge sur le parking des Tertres pour favoriser la rotation des véhicules par rapport aux commerces de la place de la Fontaine Gueffier.

Nous avons également mis en œuvre une zone verte dans le secteur 6 de la ZAC Victor Hugo Courbet Romain Rolland (parking Courbet) et un ajustement du périmètre de la zone verte sur certains petits linéaires en cohérence avec les limites de zonage.

Concernant les chiffres, comme je vous le disais, les contrôles ont commencé le 1^{er} mars.

27 776 FPS ont été émis dont 7 600 en zone rouge et 20 156 en zone verte, pour un total de recettes prévisionnelles de 761 488 €.

Il faut savoir que, sur cette somme, nous n'avons perçu à ce jour que la moitié de ces recettes, soit environ 380 000 €.

Concernant le délégataire, son chiffre d'affaires s'élève à 384 255 € dont 332 000 € de recettes en voirie, et correspond à moins 18 % par rapport à l'estimé et moins 38 % sur les recettes horaires.

Il est noté aussi 51 948 € de recettes en parking, soit moins 34 % par rapport à l'estimatif.

Au vu de ces chiffres, les charges d'exploitation s'élèvent à 627 403 €, la DSP accuse ainsi un résultat net négatif de 243 148 €.

Une étude, réalisée en février 2019, a ciblé la totalité des zones rouges et 15 % de la zone verte.

Cette étude montre que le taux d'occupation est de 49 % sur la zone rouge en centre-ville, 72 % sur la zone rouge en front de D920 et 24,9 % en zone rouge dans le quartier des Tertres.

Le taux d'occupation est de 68,6 % sur la zone verte, dont la moitié concerne des abonnés.

Le taux de respect, c'est-à-dire la présence de véhicules qui ont effectivement acquitté leur droit de stationnement, s'élève à 26,3 % sur la zone rouge du centre-ville, à 15 % sur la zone rouge Aristide Briand et à 42,7 % sur la zone rouge des Tertres.

Le taux de respect sur la zone verte est de 60,38 %.

Au vu de ces chiffres, le délégataire a décidé d'ajuster son personnel de contrôle, de le redéployer pour exercer des contrôles sur des points identifiés où le taux de respect est le moins élevé.

Il y aura ce déploiement humain et il y aura aussi d'ici quelques jours la mise en service d'un véhicule LAPI, véhicule avec lecteur automatique de plaques d'immatriculation qui permet de faire des pré-contrôles, sans verbalisation. Le système informera les équipes de contrôle de la présence de véhicules en infraction sur les zones payantes. Il devrait être mis en service d'ici quelques jours.

Le délégataire espère atteindre des objectifs en matière de taux de respect, pour l'année 2019, de 80 % sur la zone rouge en centre-ville, 75 % sur la zone rouge Aristide Briand, 50 % sur la zone rouge des Tertres et 70 % en zone verte.

Même si ce premier compte administratif montre une fragilité et un déficit assumé par le délégataire, nous pouvons tout de même dire que l'idée était plutôt bonne ; à l'usage, les personnes, résidant dans les rues à stationnement payant, sont plutôt contentes de la mise en place de cette DSP, y compris même certains habitants qui s'interrogeaient vraiment sur l'intérêt de mettre le stationnement payant dans leur rue. Ils sont revenus nous voir en disant qu'ils étaient plutôt satisfaits, et nous avons même eu des retours, entre autres pendant les rencontres du maire (la séquence que nous avons eue au mois de septembre), des habitants qui nous demandaient d'instaurer le stationnement payant dans leur rue.

Il vous est donc demandé d'approuver ce compte d'exploitation.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions des remarques ?

M. MARTIN. - Effectivement, ce dossier a été étudié en commission. Je rappelle nos remarques et inquiétudes : ce résultat net est négatif de 243 000 €.

Il y a eu certes trois mois en moins, cela joue un peu sur ce résultat négatif, mais cela nous inquiète fortement surtout s'il perdure dans le temps.

Nous avons bien compris que le délégataire allait mettre en place un plan d'actions pour augmenter les contrôles dans des endroits ciblés.

Ce qui nous inquiète un peu, c'est qu'il va redéployer les moyens humains qu'il a (quatre personnes) mais ne les augmente pas. Il est à effectif constant.

Nous doutons qu'il atteigne cet objectif de rentabilité, mais nous espérons qu'il y arrivera car le risque est double : il le sera déjà pour les habitants car les tarifs augmenteront si le déficit perdure, et pour la commune car le délégataire reviendra vers nous avec une demande de participation financière pour compenser cette perte.

A-t-on d'une part une visibilité du premier semestre 2019 ? Les chiffres sont-ils assez positifs ? C'est le premier point.

Deuxièmement, si le délégataire est encore déficitaire une deuxième année consécutive, quel scénario de repli avons-nous ?

Mme SEISEN. - Précision sur l'effectif constant : il s'agit d'une question d'organisation, l'efficacité sera normalement accrue car il était prévu dans la délégation dès le début, la mise en place d'un pré contrôle avec un véhicule LAPI, qui n'a pas été déployé. Ce véhicule ne verbalise pas directement. Il scanne les plaques dans toute la ville, et un véhicule va beaucoup plus vite que des personnels à pied qui sillonnent la Ville, il va détecter immédiatement où sont localisés les véhicules sur lesquels il faut mettre un FPS.

Il permet donc d'optimiser les déplacements, des personnes physiquement présentes, vers les endroits où il y a un certain nombre de contrevenants et ainsi d'améliorer la couverture du territoire.

Cela était prévu dans la DSP dès le début, pour des raisons réglementaires, cela n'a pas été mis en place directement. Entre l'estimatif et la réalité, il convient d'en tenir compte, car tous les moyens n'ont pas été déployés pour pouvoir permettre cette efficacité.

L'autre élément, peut-être à rappeler, est que nous avons tout mis en place d'un seul coup. Nous n'avons pas de stationnement réglementé, ni payant, et la Ville de Bagneux est passée d'un régime où nous n'avions pas de réglementation, à une réglementation et à une verbalisation.

Les hypothèses, faites globalement lors du marché, étaient très contrastées entre les différents candidats, puisque bien malin était celui qui pouvait savoir quel serait le taux de respect, le taux d'abonnés, le taux de rotation par place etc. Cela s'est basé sur beaucoup de variables différentes.

Nous n'avons pas les chiffres sur le premier trimestre, mais en commission consultative sur les services publics locaux, M. Thomas Vincent avait les chiffres et avait annoncé des marques d'amélioration sur ce premier trimestre, sachant que ce n'est pas l'objet de la délibération soumise ce soir.

M. TUDER. - Mme Seisen a tout dit. C'est vrai que nous avons des réunions mensuelles avec le délégataire, avec des chiffres mois par mois.

Effectivement, nous observons une amélioration par rapport à l'année dernière, sachant que l'année dernière était la phase de mise en place.

Il fallait aussi que les gens prennent l'habitude de ce stationnement réglementé et nous avons quelques soucis dans le renouvellement des abonnements, aujourd'hui réglés.

Les chiffres sont plutôt rassurants.

Les déficits à venir, effectivement, sont évoqués dans les conclusions du rapport du délégataire, mais à ce jour, nous n'avons pas eu de discussion concernant un éventuel déficit qui perdurerait dans le temps et la manière dont nous le gérerions.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Concernant le délégataire, quand il est déficitaire, il est tout simplement remplacé par quelqu'un d'autre.

En effet, notre groupe s'abstiendra pour cette principale raison.

Premièrement, le tarif résident sur lequel vous avez fait un effort, certes, sur le deuxième véhicule d'un même foyer, n'est pas suffisant.

Deuxièmement, le marquage au sol du stationnement payant est dans de nombreux secteurs « à cheval » sur les trottoirs, ne permettant pas la libre circulation des poussettes et fauteuils roulants.

Troisièmement, le privilège du nettoyage des parkings, auquel vous consacrez plusieurs pages, nous laissent interrogatifs sur le sort réservé à la propreté de la Ville.

Quatrièmement, les emplacements de zones de livraison, à proximité des commerces, sont totalement exclus de votre plan de stationnement de 117 pages.

Cinquièmement et enfin, les horodateurs sur notre ville sont dépourvus, contrairement à d'autres villes, du bouton handicap permettant au titulaire de la carte de stationnement, de renseigner la plaque d'immatriculation du véhicule, évitant ainsi d'être signalé par la voiture de contrôle LAPI.

Merci.

M. TUDER. - Je vais répondre sur deux points.

Concernant le marquage, dont vous parliez, à cheval sur les chaussées, tout été réalisé de manière réglementaire. Nous avons respecté, sur les chaussées, au moins un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite et dès que nous le pouvions, laissé un espace entre les immeubles, les pavillons et les emplacements de 90 centimètres, comme prévu par la loi.

Effectivement, certains endroits n'ont pas ce passage, mais la plupart du temps, cela a été fait en concertation avec les habitants de ce quartier, et un trottoir est toujours accessible pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

D'un point de vue réglementaire, toutes les voiries à stationnement réglementé sont réglementaires.

M. ZANI. - Plus les poubelles sur les trottoirs qui empêchent le passage, je vous enverrai des photos.

M. TUDER. - Il ne s'agit pas de la DSP, les gens qui sortent les poubelles doivent les rentrer en temps utile.

Concernant le handicap, il est vrai qu'il n'y a pas de bouton, mais vous savez qu'il sera bientôt mis en place, avec les nouvelles cartes pour personnes à mobilité réduite, un système sur le site d'URBIS (TRANSDEV).

Les personnes à mobilité réduite pourront enregistrer leur plaque sur ce système, et le véhicule LAPI, ou les agents de contrôle, quand ils inséreront le numéro de plaque, verront automatiquement qu'il s'agit d'une personne à mobilité réduite. Son véhicule ne fera pas l'objet d'une verbalisation puisque cette personne a le droit de stationner sur les emplacements handicapés et n'importe où, dans la limite du Code de la Route et de la réglementation sur le stationnement payant.

Ce sera mis en place aussi.

C'est pour cela qu'il n'y aura pas de bouton ou de précision sur la nature physique de la personne, vu que cela sera intégré informatiquement.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est vrai que sur cette question un peu délicate, nous pouvons contester la mise en place du stationnement payant dans notre ville, mais enfin, je vois à mon niveau, habitante d'une rue à proximité d'un RER, honnêtement nous notons bien la différence et globalement, en se promenant dans la Ville, les gens sont plutôt satisfaits de cette disposition

nouvelle.

La mise en place était peut-être un peu abrupte, mais souhaitée depuis quelques années. Il faut tout de même se rappeler qu'autour de nous, toutes les villes limitrophes, ont mis en place un stationnement payant, et ce n'est de franchement pas au même tarif.

Quand on va à Montrouge, les tarifs n'ont absolument rien à voir avec ceux de Bagneux. Ils sont excessivement chers : se garer même pour 15 minutes dans la rue commerçante, avenue de la République par exemple, et au-delà de 15 minutes, si vous n'avez pas mis de ticket pour vous garer, cela peut coûter très cher.

C'était mon commentaire global.

Je suis d'accord pour dire qu'honnêtement, et même si encore une fois c'était un peu, pour certains, brutal, mais malgré cette disposition, beaucoup d'anarchie sur le stationnement perdure dans notre ville, il y a encore beaucoup à faire pour que les gens prennent de bonnes habitudes.

Je le vois aussi au conseil de quartier Champ des oiseaux, où je suis, où il y a beaucoup de travaux à cause de tous les aménagements, les gens réclament que les rues, qui ne sont pas en stationnement payant aujourd'hui, puissent l'être, pour amener un peu d'ordre et de civilité, car le stationnement payant permet de verbaliser plus facilement.

Nous avons noté avec la délibération précédente que le nombre de verbalisations a diminué. Les gens prennent de meilleures habitudes en faisant plus attention, mais globalement, beaucoup de travail reste à réaliser.

C'était le commentaire que je voulais faire.

Après j'avais une question : sur le déficit du délégataire, je me demandais si ce déficit n'était pas dû aussi au fait qu'ils aient du mal à recouvrer ces recettes prévisionnelles.

Nous observons que la prévision de recettes est de 761 488 €, mais finalement le produit d'exploitation n'est que de 384 257 €.

Je me demandais si cela était lié, et dans l'affirmative, pouvons-nous imaginer que cela va changer s'il arrive à recouvrer l'ensemble de ces recettes ?

C'est une question.

M. TUDER. - Effectivement, sur le prévisionnel à 761 000 €, le délégataire a réalisé la moitié, mais il faut savoir que dans le cadre de cette DSP, les recettes du délégataire ne sont que les recettes liées au paiement du stationnement, aux abonnements et au paiement du parking en ouvrage.

Sur l'année 2018, effectivement, il accuse un montant bien inférieur à son prévisionnel.

Je ne voudrais pas aller plus loin sur les résultats de 2019, nous pouvons déjà penser que nous n'approcherons pas le prévisionnel, mais nous ne serons pas non plus sur les résultats de 2018.

Simplement, le délégataire perçoit les abonnements, le paiement aux horodateurs, au parking, en temps réel. Il touche en temps réel le fruit des recettes.

Mme le MAIRE. - S'il n'y a plus d'interventions, il s'agit d'approuver le rapport annuel de 2018 qui nous est présenté.

➤ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

| |
|----------------------------|
| SERVICES TECHNIQUES |
|----------------------------|

17 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Mme le MAIRE. - Nous avons mis à jour ce plan pour 2019. C'est obligatoire.

Je pense qu'il n'y a pas de souci sur ce point.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

18 - MARCHE DE CHAUFFAGE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N°670901 A PASSER AVEC DALKIA ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons un avenant au marché pour intégrer un certain nombre de structures nouvelles ou d'aménagements comme la crèche des Rosiers, nous avons suspendu le marché puisque la crèche est en réhabilitation.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

19 - SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR GAZ POUR LA CRECHE DES ROSIERS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons eu un avis favorable à l'unanimité de la commission du SIGEIF et nous allons faire cette expérimentation sur la crèche des Rosiers.

Unanimité.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

20 - MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX - LOTS 1, 2, 3, 4, 6 ET 7

APPROBATION DE L'AVENANT 1 AUX MARCHES 890902, 890904, DE L'AVENANT 2 AUX MARCHES 890901, 890902, 890907, DE L'AVENANT 3 AU MARCHE 890903 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'avenants aux marchés de travaux de l'école Rosenberg, notamment pour allonger les délais pour la réalisation et la finition de l'accueil du centre de loisirs et pour corriger une erreur matérielle sur un lot.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

21 - MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - La société ADSR a été retenue.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

22 - TRAVAUX DE CLOTURES

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Pour les travaux de clôtures, la société JLC Clôtures a été retenue par la CAO.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

23 - PUP DES MATHURINS - CONVENTION ENEDIS

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE RACCORDEMENT POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL DES MATHURINS A PASSER AVEC ENEDIS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Pour le PUP des Mathurins, je vous propose d'approuver la convention avec ENEDIS.

M. MARTIN. - Ces travaux de raccordement sont de 680 000 €. Comment a été alimentée la DGA ? Pourquoi est-on obligé de retirer tout un faisceau d'énergie sur ce site, alors qu'il doit être déjà bien alimenté ?

INTERVENANT. - Au regard du nombre de logements qu'il y aura sur ce site, nous avons besoin d'une extension, d'un réseau plus gros, pour alimenter le site, étant précisé que ces éléments sont pour partie déjà inscrits au PUP des Mathurins.

M. LE THOMAS. - Sur ce site, beaucoup de bâtiments préfabriqués sont chauffés par le système électrique et non par chauffage de ville ou central.

Mme le MAIRE. - Vous renforcez ce que dit M. Martin.

Mme BOUDJENAH. - Il y avait déjà pas mal d'électricité.

M. ALEXANIAN. - Les logements consomment plus.

Mme le MAIRE. - Sur le site aujourd'hui, 4 000 salariés travaillaient. Là, nous parlons de beaucoup plus d'habitants, de salariés, des logements, un lycée, une école, des équipements publics etc. La puissance n'est pas là même.

Mme MEKER. - Le chauffage électrique va peut-être reculer un peu.

Mme le MAIRE. - C'est à espérer, puisque ce sera raccordé à la géothermie.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

| |
|---------------------------------|
| SYNDICATS INTERCOMMUNAUX |
|---------------------------------|

24 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS**RETRAIT DE LA VILLE DE BAGNEUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)**

Mme le MAIRE. - Nous repassons, pour une erreur matérielle cette délibération, que nous avons déjà examinée et adoptée.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---|
| CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS |
|---|

25 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 11 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 55 000 € (CDT ET 15 000 € (CONTRAT DE VILLE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES SUBVENTIONS REGIONALES POUR UN MONTANT DE 75 000 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons l'avenant numéro 11 pour reverser la subvention au Plus Petit Cirque du Monde : celle de la Politique de la Ville d'abord de 15 000 €, celle du Contrat de développement territorial avec le Département des Hauts-de-Seine pour 55 000 €, et celle du reversement d'une subvention régionale pour des actions de formation pré professionnalisantes pour les jeunes sur les arts du cirque de 75000 €, somme versée par la Région à la Ville, la Ville reversant ensuite au Plus Petit Cirque du Monde.

☞ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

26 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 1 350 € (CDT) ET 3 500 € (CONTRAT DE VILLE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Là également, nous vous proposons un avenant numéro 1 à la convention avec l'OBS : 1 350 € pour le Contrat de développement territorial toujours avec le Département des Hauts-de-Seine et 3 500 € au titre du Contrat de ville. Jean-Max Calice et moi-même ne prenons pas part au vote.

☞ *VOTE*

- *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*
- *AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*
- *NE PRENNENT PAS PART AU VOTE = MME MARIE-HELENE AMIABLE ET M. JEAN-MAX CALICE.*

27 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UN MONTANT DE 44 400 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019, INCLUANT LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons une subvention de 44000 €, au titre de l'exercice 2019, incluant le sport de haut niveau et toujours dans le cadre du Contrat de développement territorial.

☞ *VOTE*

- *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*
- *ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

28 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 18 250 € A 11 ASSOCIATIONS BALNEOLAISES

Mme le MAIRE. - Toujours dans le cadre du Contrat de développement territorial avec le Département des Hauts-de-Seine, nous reversons une subvention à ces onze associations.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

29 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SOURIRES ET REVES DE GAZELLES, EQUIPE BALNEOLAISE PARTICIPANT AU RALLYE AÏCHA DES GAZELLES POUR UN MONTANT DE 500 €

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Sourires et Rêves de Gazelles. Deux jeunes femmes balnéolaises partent faire un rallye et participent à une grande course 100 % féminine au Sahara et au Maroc pendant 9 jours.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

30 - VIDEOPROTECTION

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ÉTAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de la convention que nous passons avec l'Etat sur ces questions. Je n'en

dis pas plus, hormis s'il y a des questions auxquelles Mouloud Haddad répondra.

M. MARTIN. - Une question : cette convention existait avant ou est-ce un renouvellement ?

M. ZANI. - C'est à perdre sa vidéo. En effet, à la page 9 de notre dernier Conseil municipal, s'agissant de la vidéoprotection, il a été cité : « *mettre la vidéo pour de la vidéo n'est pas du tout notre démarche et nous pensons que le système seul est inefficace* ». Fin de citation.

Aujourd'hui, il est dit « *enfin, l'axe de la prévention a été renforcé par le déploiement de plusieurs caméras de vidéoprotection sur la commune et verra ce parc s'agrandir en 2019 et 2020* » - en gras s'il vous plaît dans le texte - « *ce déploiement a déjà permis de résoudre plusieurs enquêtes et permet au quotidien de prévenir les actes de délinquance* ».

Plus contradictoire que cela impossible à trouver, fin de citation.

Chers collègues et amis, nous avons du mal à suivre votre position, sauf à vous trianguler par une caméra espion.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas répondre à cela, car il n'y a pas de question, ni d'avis. Il s'agit de voter pour le déport de nos images au commissariat de Bagneux. Je pense que tout le monde était d'accord, nous n'allons pas faire de la polémique inutile.

M. MARTIN. - Ma question ? La convention est intéressante. Avant, existait-elle ?

Mme le MAIRE. - Avant, nous conservions les images, le commissariat nous saisissait. Nous donnions les images chaque fois que nous étions saisis.

Il y aura désormais un déport immédiat. Le commissariat pourra agir plus vite, sans nous solliciter à chaque fois, il existe tout de même des procédures.

M. HADDAD. - Une petite précision pour les collègues : l'opération de déport est financée à hauteur de 70 % par l'État, pour un coût total d'environ 50 000 €.

Mme le MAIRE. - Quant au débat sur la polémique vidéoprotection ou pas, nous avons dit que cela ne suffisait pas ; cela se saurait, si la délinquance et la criminalité étaient supprimées par la vidéoprotection seulement. Dans certains pays ou grandes villes, il n'y aurait plus du tout ni de criminalité ni de délinquance, et ce n'est pas le cas.

Nous disons simplement qu'il doit y avoir de la prévention et de la répression. Il s'agit d'un outil parmi d'autres que nous utilisons.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

31 - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BAGNEUX ET DES FORCES DE LA SECURITE DE L'ÉTAT

APPROBATION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BAGNEUX ET DES FORCES DE LA SECURITE DE L'ÉTAT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons remis à jour cette convention et retravaillé les fiches actions avec M. le Commissaire et ses effectifs.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

32 - PROLONGATION DU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX POUR LA PERIODE 2020-2022

APPROBATION DE L'ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE DE BAGNEUX ENTRE L'ÉTAT, L'ÉTABLISSEMENT VALLEE SUD-GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La politique de la Ville est de la compétence de l'EPT aujourd'hui. Il s'agit de proroger, comme l'a proposé l'État, les contrats de ville jusqu'à 2022.

Une réunion a eu lieu avec la nouvelle sous-préfète à la politique de la Ville, il y a une dizaine de jours, avec les trois villes concernées, Bagneux, Châtenay-Malabry et Antony.

Chaque ville fait son annexe et après il y aura une annexe commune à Vallée Sud-Grand Paris.

M. MARTIN. - L'État a mis des indicateurs précis permettant d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif de ces actions. Avons-nous ces indicateurs ? Pourrions-nous les avoir ? Avons-nous une première évaluation de ces actions ? Il serait intéressant de les avoir.

Mme le MAIRE. - M. Fabbri.

M. FABBRI. - Nous n'avons pas les indicateurs sur place. Ce travail est mené avec Vallée Sud-Grand Paris et nous vous transmettrons les indicateurs.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---------------|
| TARIFS |
|---------------|

33 - TARIF/CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Il y a eu une erreur matérielle dans la présentation des tarifs. Nous vous proposons une nouvelle délibération avec les bons tarifs et nous nous excusons pour cette erreur.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|------------------|
| ÉDUCATION |
|------------------|

34 - PLAN D'ÉDUCATION TERRITORIAL

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PLAN D'EDUCATION TERRITORIAL A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE, L'ÉTAT ET L'ÉDUCATION NATIONALE, LE PLAN MERCREDI ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit du Plan mercredi. Le document est assez volumineux, si vous avez des questions, Mme David y répondra volontiers, moi-même également.

Suite à la suppression des TAP, nous avons maintenant un Plan Mercredi.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

35 - ADHESION**APPROBATION DE L'ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION « TEMPS LIBRE, LE RESEAU » ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Approbation de l'adhésion de la Ville de Bagneux à l'association temps libre.

Mme le MAIRE. - Vous avez abordé ce point en commission. Y a-t-il besoin de revenir dessus ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

36 - REUSSITE EDUCATIVE**APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE POUR L'ANNEE 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme le MAIRE. - Depuis que nous n'avons plus la caisse des écoles, le centre communal d'action sociale porte le dispositif de réussite éducative. Le coût global est de 209 222 € et une subvention de 100 749 € est versée par la commune.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Depuis que la réussite éducative est rattachée au CCAS, nous n'avons plus de retour sur les bilans de ces actions. Pourrions-nous avoir le bilan des actions lancées dans le cadre de la réussite éducative ?

Mme le MAIRE. - Bien sûr, cela est examiné au conseil d'administration du CCAS

Vous n'avez pas un représentant normalement ?

M. LE THOMAS. – C'est M. Zani.

M. MARTIN. - Non, nous, nous n'y sommes pas.

Mme le MAIRE. - Nous allons vous faire passer le bilan, Monsieur Martin, le Conseil municipal l'aura également.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|-----------------------|
| PETITE ENFANCE |
|-----------------------|

37 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEILS DU JEUNE ENFANT**APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEILS DU JEUNE ENFANT**

Mme le MAIRE. - Vous avez vu le changement, notamment sur les tarifs et une hausse graduelle de 2019 à 2022. Nous avons deux mois pour appliquer ces nouveaux tarifs.

M. LE THOMAS. - Il y a aussi le fait que la CAF nous oblige à fournir des éléments afin d'avoir un travail statistique sur les fréquentations de nos crèches avec les strates financières etc. Il nous est aussi demandé de mettre en place cela.

Je tiens à soulever qu'une telle augmentation va impacter gravement les familles. Certes, il y a ceux qui gagnaient beaucoup, qui étaient plafonnés à 4 874 €, nous voyons ces plafonds augmenter successivement en même temps que ces augmentations de 0,8 % à chaque fois.

0,8 % au 1er septembre, 0,8 % au 1er janvier 2020, idem en 2021 et 2022. Cela aura pour conséquences d'avoir une augmentation en moyenne à chaque fois de plus de 100 € dans une couche médiane de famille. Cela n'est pas indolore pour les familles tout de même en fin de mois.

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Mais nous sommes obligés de l'appliquer, nous n'avons pas le choix.

M. LE THOMAS. - Autre point sur la note : nous sommes aujourd'hui dans une situation où la Prestation de Service Unique (PSU) nous est défavorable par rapport à l'entrée et à l'adaptation des enfants dans les structures.

Nous allons donc déclarer ces enfants dès le premier jour d'adaptation, mais avec une gratuité sur la facture au niveau de 20 heures, qui sera déduite, ce qui nous permettra de toucher la PSU par leur présence. Sinon, nous ne la percevons et c'est une somme en moins pour la commune.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

38 - CONVENTION REAAP

APPROBATION DE LA CONVENTION « SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PARENTALITE » AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous percevons une somme de 4 160 € pour réaliser des actions, notamment sur « construire ensemble une autre alternative aux écrans ».

Il s'agit de travailler sur ce sujet avec les petits-enfants et leurs familles.

M. LE THOMAS. - Plus 2 480 € pour une autre action au niveau des repères café, un jeu de mots, qui permettra aux parents et surtout aux pères de pouvoir s'impliquer dans la vie de la crèche et des structures multi accueil.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

39 - FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS PETITE ENFANCE

RESILIATION DU LOT 3 DU MARCHE « FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS PETITE ENFANCE » ATTRIBUEE A LA SOCIETE SEJER-NATHAN

Mme le MAIRE. - Nous avons une société qui n'est plus en capacité de fournir ce que nous souhaitons.

M. LE THOMAS. - La société a fusionné avec une autre et sur l'ensemble du catalogue, elle n'a plus que deux articles et ne remplit donc plus les conditions du marché passé.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|----------------|
| CULTURE |
|----------------|

40 - NUMERISATION DES ARCHIVES

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DES COLLECTIONS CONSERVEES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme MEKER. - Cette subvention nous permet de protéger nos archives pour qu'elles soient consultées et conservées dans de meilleures conditions. La subvention concerne la numérisation des archives communales.

Mme le MAIRE. - Ce sont les archives des listes électorales pour les années 1835 à 1871 (15 registres).

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

41 - REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART EPHEMERE - RESIDENCE MOZART (BAGNEUX)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MUR POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART EPHEMERE - RESIDENCE MOZART (BAGNEUX) A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, DOMAXIS ET MONSIEUR PABLITO ZAGO ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. ALEXANIAN. - Je répondrai si vous avez des questions. Sinon, vous pouvez lire la délibération.

Mme le MAIRE. - Un artiste a été choisi, par la commune, Domaxis et le conseil citoyen, pour réaliser ce travail culturel.

M. ALEXANIAN. - Il y a trois élus sur le coup.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|-----------------|
| JEUNESSE |
|-----------------|

42 - CONVENTION DE PARTENARIAT

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE ET L'ASSOCIATION NOTRE ATELIER COMMUN ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme FAUVEL. - Comme vous le savez, nous avons obtenu, après de longues années de bataille, la construction du lycée au plan pluri annuel d'investissement (PPI) de la Région pour 2017-2027.

Ce soir, il s'agit d'approuver deux conventions qui sont liées.

La première est une convention de partenariat entre La Preuve Par 7 représentée par l'association Notre Atelier Commun, portée par Patrick Bouchain, architecte et scénographe, grand prix de l'Urbanisme 2019, le PPCM et la ville de Bagneux.

La deuxième convention est la convention de mise à disposition des locaux du « lycée avant le lycée » par BNP Promotion Immobilière.

L'objectif de ces conventions est de permettre la mise en vie d'une friche éducative, installée sur les bulles de tennis et l'ancien club house des Mathurins, lieu que nous inauguré sous le nom de

« Lycée avant le lycée » le 16 septembre dernier.

Par cette convention, les acteurs s'engagent à faire vivre la dynamique du lycée, grâce à la réalisation des chantiers expérimentaux et recherche d'ateliers, d'actions pour donner corps à des savoirs.

À titre d'exemple, de manière régulière, le PPCM organisera un événement festif par mois, les centres de loisirs viennent tous les mercredis, pas toute la journée mais tous les mercredis, la ludothèque un samedi par mois et des initiatives ponctuelles sont aussi inscrites au programme.

Je ne reviens pas sur celles qui ont déjà eu lieu.

Pendant les vacances de la Toussaint, le PPCM organise la venue du trio de la Huitième balle et le Collectif de la bascule.

Des conférences vont être organisées régulièrement, une est prévue le 15, une autre le 20 novembre, des ateliers pédagogiques sont prévus, mais cette liste n'est pas exhaustive.

De toute manière, une permanence est mise en place, co portée par la Ville, Notre Atelier Commun et le PPCM, sur les lieux, afin de construire un lieu accueillant et attractif, pour que les jeunes, les enfants, les enseignants, les salariés et les habitants de Bagneux s'approprient cet espace et participent à la construction du Lycée avant le lycée.

Ces conventions définissent les engagements et les obligations de chacune des parties, elles sont établies pour une année, et peuvent être reconduites de manière explicite pour une nouvelle année pour la première convention, et par tranche de six mois pour la deuxième convention.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous avons donc deux délibérations à voter (la n° 42) qui est relative à la convention de partenariat entre la Ville, le PPCM et Notre Atelier Commun.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

43 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU LYCEE AVANT LE LYCEE PAR BNP PROMOTION IMMOBILIERE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

| |
|----------------------------------|
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTE |
|----------------------------------|

44 - ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE 20 000 € DE L'ARS IDF 2019 POUR DEUX ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. – Les actions de prévention sont portées par l'Atelier Santé Ville, 20 000 € sont alloués par l'ARS Ile-de-France pour le Plan local de nutrition et l'Accès à la prévention et aux soins des personnes migrantes.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

45 - SUBVENTIONS CEGIDD 2019

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE L'ARS D'ILE-DE-FRANCE ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS POUR L'OCTROI DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE 67 000 € POUR L'ANTENNE CEGIDD ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. – Je vous propose d'approuver la convention, à passer avec l'ARS, pour les activités de centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, qui ont lieu au sein de CNS, pour un montant de 67 000 €.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---------------------|
| RESTAURATION |
|---------------------|

46 - CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX EN DATE DU 3 JUILLET 2019

Mme le MAIRE. – La Conférence des élus de l'entente intercommunale sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux s'est tenue le 3 juillet dernier. Nous vous rendons acte de cette conférence.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de l'approuver.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

47 - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE A PASSER AVEC LA COMMUNE DE MALAKOFF ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur cet avenant ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

48 - MARCHE ALIMENTATION (LOT 8)

RESILIATION DU MARCHE (LOT 8) LEGUMES BIO AVEC LA SOCIETE SPEIR

Mme le MAIRE. - Nous avons un marché avec la société SPEIR, titulaire d'un lot pour des légumes bio. Nous ne sommes pas satisfaits car elle ne produit pas ce que nous demandons de manière régulière.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|----------------------|
| COMMUNICATION |
|----------------------|

49 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVREES PAR TRAITTEURS SANS PERSONNEL

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 675601 A PASSER AVEC LA SOCIETE LA FRAMBOISINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'approuver un avenant au marché avec la société La Framboisine, un délai est accordé jusqu'au 31 janvier 2020 et permettra aux services municipaux de retravailler précisément la prestation.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

| |
|------------------|
| PERSONNEL |
|------------------|

50 - EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de problème.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

51 - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Mme le MAIRE. - Je vous propose de désigner Nadia Seisen.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

52 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE PREVOYANCE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : RISQUE PREVOYANCE

Mme le MAIRE. - Après analyse des offres, Territoria Mutuelle a été retenue pour la prévoyance.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

53 - FRAIS D'EQUIPEMENTS DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DE LA LISTE CGT&UGICTAM-CGT

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE POUR LA MAINTENANCE DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ET L'ACQUISITION DE LOGICIELS ET D'ABONNEMENTS DES EQUIPEMENTS DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR LA PERIODE 2019-2022 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Suite aux élections professionnelles, nous avons fait plusieurs propositions au syndicat CGT sur la fourniture de matériels.

Trois propositions ont été faites, la CGT a choisi l'option 3 qui est la fourniture par la Ville de

l'intégralité des équipements, une subvention pour la maintenance, ainsi que les abonnements.

M. MARTIN. - Venant de l'entreprise, je suis étonné que la commune n'ait pas trouvé un terrain d'entente avec ces deux principaux syndicats CGT et CFDT, pour arriver à converger vers un même mode de financement, ce qui aurait été plus intéressant pour la commune.

Une question concernant ces 900 € : cette subvention fixe choisie par la CGT, la Ville a-elle un droit de regard sur son utilisation ? Ces 900 € sont-ils bien utilisés pour des contrats de maintenance ?

Mme le MAIRE. - Si le syndicat ne les utilise pas pour la maintenance et pour les abonnements, il n'aura pas d'informatique.

Le choix du syndicat a été de ne pas être sur le réseau de la commune.

Nous avons fait une proposition, qui vous l'avez compris, était un pacte commun. Il ne l'a pas souhaité.

Nous ne voulons pas qu'il soit à tout prix sur le réseau, c'est son choix. Il sera obligé d'utiliser la subvention sinon cela ne fonctionnera pas.

C'est une petite somme, une estimation. Nous leur demanderons de nous fournir les factures d'achats.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|-------------|
| VŒUX |
|-------------|

54 - VŒU

VŒU CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Le 16 septembre, les agents des finances publiques se sont mobilisés, dans toute la France, et ont fait grève pour protester contre la fermeture annoncée des trésoreries publiques et contre la suppression de leur emploi.

Le Ministère a en effet confirmé, en juillet dernier, la déstructuration du réseau des centres des impôts, et la baisse importante des effectifs d'ici 2022, le département des Hauts-de-Seine est concerné par cette annonce, car nous avons 19 centres des impôts qui vont être fermés, dont celui de Bagneux.

La fermeture de notre trésorerie publique aggraverait, nous le pensons, les inégalités sociales et territoriales, nous avons une trésorerie publique assez fréquentée, parce que c'est la caractéristique aussi des villes populaires comme la nôtre, les besoins sont réels et les familles, les personnes âgées et celles en situation de handicap, se déplacent.

Déjà pour le centre des impôts, nous dépendions de Montrouge.

Il nous a été proposé une vague permanence dont nous ne savons pas si elle pourrait se tenir toutes les semaines et à raison de combien d'heures par semaine.

En même temps, je rappelle que les trésoreries jouent un rôle de conseil auprès des collectivités locales, notamment sur la comptabilité publique de nos villes.

Il nous est proposé aujourd'hui qu'il y ait simplement quatre conseillers aux collectivités pour les trente-six communes du département, autant vous dire qu'évidemment, les relations de travail en commun, que nous avons aujourd'hui, ne seront plus les mêmes demain.

Nous souhaitons, par ce vœu, nous opposer à cette décision qui concerne la commune de Bagneux.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Notre groupe soutiendra ce vœu car, en effet, le gouvernement ne peut pas dire d'un côté vouloir remettre plus de services de proximité sur les territoires, et de l'autre, fermer dans les Hauts-de-Seine dix-neuf trésoreries, huit services des impôts aux particuliers sur seize, et six services aux entreprises sur quinze.

Nous souhaiterions compléter ce vœu en rajoutant un chapitre sur la nécessité de concertation, avec les élus locaux, afin de maintenir le service à la population.

D'autant plus que la direction départementale des finances publiques du 92 précise que « le projet est soumis à concertation jusqu'à l'automne, et qu'aucune décision définitive n'a été prise ».

Il y a tout de même, pour nous, deux points importants : la nécessité d'une concertation avec les élus locaux avant toute décision de réorganisation. C'est le minimum, et c'est ce que ne fait pas aujourd'hui le gouvernement, la garantie d'un maintien de service à la population et le maintien de l'ensemble des trésoreries du département, les deux conditions précédentes ne sont pas remplies.

Je souhaiterais que l'on ouvre peut-être un peu plus ce vœu en intégrant la notion de concertation avec les élus locaux, qui me paraît évidente dans cette phase où, si je comprends bien, les décisions ne sont pas encore définitives.

Mme le MAIRE. - Sur ce point Monsieur Martin, Yasmine Boudjenah et moi-même avons reçu le responsable départemental, qui avait demandé rendez-vous.

Je ne sais pas ce que le gouvernement appelle la concertation, il est venu nous annoncer qu'il allait fermer, ce n'était pas vraiment de la concertation, qu'il y aurait quatre conseillers pour les communes pour l'ensemble du département et que, si vraiment nous insistions, il verrait pour que nous ayons une permanence de deux ou trois heures par semaine, je n'appelle pas cela de la concertation.

Il est venu nous annoncer que cela allait fermer.

Nous pouvons tout à fait rajouter dans le vœu : avant « de maintenir l'ensemble des trésoreries » « d'engager une réelle concertation avec les élus locaux ».

M. MARTIN. - Oui

Mme CILLIERES. - Je partage la proposition effectivement, surtout que sur fond de concertation, le gros plan de restructuration des finances publiques, annoncé par le Ministre Darmanin, semble complètement verrouillé, il a déjà annoncé la suppression de 5 800 emplois dans son ministère à l'échéance 2022. Avec ces milliers d'emplois publics supprimés, qui peut croire que le ministre va ouvrir de nouveaux points d'accueil et améliorer l'accueil de proximité ?

En même temps, cela ne fonctionne pas et dans quels locaux et avec quels personnels pourrait-il maintenir de la proximité ? Ce qui est tout de même proposé par le gouvernement, c'est du tout internet par le numérique, sans vraiment réfléchir à celles et ceux qui n'y ont pas accès aujourd'hui. Qu'en sera-t-il demain pour celles et ceux en rupture d'accès à internet ?

Au-delà de ces suppressions de trésorerie de plein exercice, dont celle de notre commune, il y a aussi l'annonce de la fermeture de très nombreux services publics fiscaux dans le département et à l'échelle de la France aussi. Cela est vraiment inquiétant.

Je crois que cette politique gouvernementale fait peser beaucoup de dangers sur les services publics et les services rendus aux usagers dans la proximité, et cela nous concerne toutes et tous.

Tout comme les agents des finances publiques mobilisés, le 16 septembre dans une journée de grève, mes collègues du groupe communiste et front de gauche ne sommes pas dupes sur le projet derrière tout cela.

Tous les services publics de proximité sont attaqués par la politique gouvernementale, nous pensons à la suppression aussi, dans la proximité, des permanences de la CAF, aux horaires aléatoires d'ouverture des bureaux de poste, et dans le vœu, le non-remplacement croissant des enseignants absents, la dégradation des conditions de soin et de travail dans les hôpitaux publics qui sont beaucoup mobilisés dans la période, et les projets de regroupement des commissariats.

En tout cas, les services publics sont notre bien commun, et nous le disons souvent, ils sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Les besoins sont nombreux, nous le savons, pour notre Ville et ailleurs, et Bagneux ne peut pas pallier seule toute cette réduction drastique de la présence de l'État dans les territoires.

Ce qui est en train de se passer, à l'échelle de la politique de la Nation, n'est pas sérieux. Tout cela constitue des droits. Les services publics permettent d'avoir le droit de se soigner, de se loger, d'étudier dans de bonnes conditions, d'être accompagné dans ses démarches administratives quand nous avons besoin d'un accueil et d'un accompagnement.

Évidemment, les services publics, notamment ceux des finances publiques, sont gages d'égalité entre les habitants et entre les territoires, c'est pourquoi notre groupe est opposé au plan Darmanin de restructuration des services des finances publiques, à Bagneux comme ailleurs, et nous voterons, sans hésitation, le vœu que vous nous proposez, Madame le Maire.

Merci.

Mme MEKER. - Pas de concertation et une certaine opacité dans la méthode mais qui est tout à fait classique pour l'État.

Il décide de fermer et va transformer tout de même la vie quotidienne de pas mal de personnes, il n'y a aucune évaluation sur le nombre de personnes reçues, le nombre de questions posées, de cas traités.

Si encore, il arrivait à faire la preuve que très peu de monde qui se rendait dans ces trésoreries, pourquoi pas, mais la méthode de l'État est vraiment celle du fait du prince. L'État décide et bouleverse la vie des gens, il s'agit d'une drôle de politique de service public, cela est très grave et très déstructurant pour des villes, même dans des métropoles. Même chez nous, ne plus avoir ces services de proximité, concernant des questions administratives complexes, est compliqué.

Même si personnellement je suis apte, et pas toujours, vous l'avez vu tout à l'heure, à travailler avec des outils numériques il est tout de même compliqué, sur ces questions, de ne plus avoir d'interlocuteur et de devoir prendre, sur son temps, pour aller plus loin.

Si l'État, qui demande des impôts conséquents, et nous sommes pour la redistribution, éloigne de la population, les moyens qui permettent d'avoir un contrôle ou de poser des questions sur son impôt, c'est tout de même... nous marchons sur la tête, il y a quelque chose qui ne va plus du tout dans ce pays.

Mme MOUTAOUKIL. - Juste un mot, car tout a déjà été dit ou pratiquement. Juste dire toutes les fois où je me suis rendue dans cette trésorerie, j'ai toujours dû attendre assez longtemps pour pouvoir accéder au guichet. Honnêtement, il ne peut être dit que ce lieu n'était pas fréquenté, loin de là.

Au-delà de la concertation des élus locaux, évidemment importante, il ne faut pas la négliger, mais c'est aussi la concertation avec les habitants.

Je ne suis pas sûre que beaucoup de nos habitants sont informés de cette décision.

Même si Darmanin a fait beaucoup de bruit autour de ces suppressions d'emploi, car on l'a entendu tout de même, les journaux notamment télévisés s'en sont fait l'écho, je crois que les gens sont très loin de s'imaginer qu'il est question de la trésorerie de chez eux.

Je pense que, vraiment, il y a peut-être nécessité, dans ce vœu, d'ajouter la nécessaire concertation, ou en tout cas, l'information aussi des habitants.

Je ne suis pas sûre que les gens soient bien au courant de la fermeture prochaine de ce lieu.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce vœu.

M. ROMERO AGUILA. - Bien entendu, un soutien absolu à ce vœu, mais je voudrais simplement souligner ici la contradiction supplémentaire permanente et constante de ce gouvernement qui met en place le prélèvement à la source, qui devrait en fait libérer un certain nombre de personnels non pas pour se rapprocher, non pas pour la proximité, mais en réalité, pour simplement faire des économies, qui progressivement privatiseront l'ensemble des prestations qui seront faites et il ne serait pas étonnant qu'un jour, on en arrive à externaliser le prélèvement de l'impôt, avec toutes les dérives que cela peut représenter.

M. ALEXANIAN. - Comme l'ancien régime.

M. ROMERO AGUILA. - La caractéristique, le ridicule de tout cela, de cette politique de communication à court terme, des petits bras, c'est qu'aujourd'hui, les deux ministères qui ont des baisses de poste les plus significatives sont, à la fois, Bercy et celui de la transition écologique, ce qui fait 4 000 postes en moins. Cela a encore été dit par l'ensemble du gouvernement, c'est une priorité, priorité assez curieuse, où l'on met de moins en moins de moyens. Et la philosophie de cette logique est de dire : « on va toujours faire mieux avec moins ». À la fin, on fera tout avec rien.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

M. ZANI. - Une information importante, les artisans et commerçants de Bagneux le savent déjà depuis cette année, le service des impôts des entreprises a été transféré à Sceaux. Avant, c'était à Montrouge, maintenant c'est à Sceaux. Montrouge, c'est uniquement pour les particuliers mais pour combien de temps ?

Mme le MAIRE. - Normalement, ce sera Sceaux pour nous aussi.

Nous modifions donc « engager une réelle concertation avec les élus locaux et les habitants », nous ajoutons cela.

Nous allons envoyer le vœu à qui de droit.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Nous avons un dernier vœu celui que je vous ai évoqué en urgence vous avez eu sur table ce vœu.

55 - VŒU

VŒU RELATIF AU BUDGET 2020 DE LA NATION

Mme le MAIRE. - Je vous ai proposé hier, de rajouter un vœu, sur la question du budget 2020 des collectivités et notamment sur la taxe d'habitation.

Je vous disais en début de Conseil municipal, que cette proposition tardive s'explique car le Comité des Finances Locales s'est tenu jeudi dernier seulement, et d'autre part surtout, parce que les orientations qu'a présentées le gouvernement à ce CFL, constituent un nouveau coût dur pour les collectivités locales.

Le travail des parlementaires sur le projet de Loi de finances 2020 s'engage et comporte un volet sur les financements alloués aux collectivités locales, c'est sur cette dimension que porte l'inquiétude exprimée dans ce vœu et que porte un certain nombre de maires de France, les cinq associations d'élus du bloc communal viennent de faire une déclaration commune en ce sens.

L'Association des Maires de France, l'Association des maires ruraux, l'Association des petites

villes, France urbaine et Villes de France, ces cinq associations viennent de déclarer unanimement leurs inquiétudes.

Force est de constater, en termes de dotation, que le budget de l'État pour 2020 s'en prend encore une fois aux collectivités.

Je regrette que les principales dotations soient à nouveau gelées dans le projet de loi de finance pour 2020, à l'instar de la dotation globale de fonctionnement, et en même temps, les communes sont de plus en plus sollicitées pour répondre aux besoins des habitants et pour pallier les abandons de l'État.

Cette stagnation en volume aura, comme première conséquence, de soumettre les ressources des collectivités aux effets de l'inflation, ce qui signifie une baisse des moyens réels.

D'autre part, alors que le gouvernement communique sur ses efforts de solidarité, en parlant beaucoup de renforcement de la péréquation dite horizontale, de coups de pouce aux communes d'outre-mer, il faut rappeler que ces mesures sont financées sur l'enveloppe totale de la dotation globale de fonctionnement, donc par les communes elles-mêmes.

L'État ne participe plus du tout à ce financement. L'an prochain, des milliers de communes verront donc à nouveau leur dotation globale de fonctionnement diminuer.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le pointer, lors de nos récents débats budgétaires, la suppression annoncée de la taxe d'habitation va, en outre, renforcer les inégalités, elle représente en effet un coût pour l'État de 17 Md€ dont 10 Md€ bénéficieront uniquement aux 20 % des Français les plus aisés.

À l'inverse, la réforme sera sans effet pour les 40 % des Français les plus modestes, qui sont déjà aujourd'hui largement exonérés du paiement de la taxe d'habitation.

Ces injustices concernent aussi les collectivités, pour le calcul de la compensation du produit de la TH, les taux de référence seraient ceux de l'année 2017, c'est un problème majeur qu'ignore la politique menée entre-temps par les communes, celles-ci ne seront donc pas compensées à hauteur de leur ressource actuelle de taxe d'habitation.

D'autre part, il est aussi ressorti de ce Comité des Finances Locales que le gouvernement compte supprimer pour 2020 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. La remise en cause de ce mécanisme, qui permettait notamment de compenser l'inflation est, là aussi, un très mauvais coup porté aux finances locales.

La réforme fiscale qui est en train d'être mise en place est donc pénalisante pour les communes, c'est cette alerte que je vous propose de transmettre au Premier Ministre, pour les collectivités d'abord, car vous l'avez compris, aucune garantie dans le temps, de la compensation de la suppression de la TH, n'est prévue.

Le fameux coefficient correcteur pourra être révisé par chaque Loi de finance, donc tous les ans, les règles pourront changer, c'est pourquoi les élus locaux continuent à défendre la solution du dégrèvement qui apporte des garanties constitutionnelles à la compensation de la TH.

L'obstination du gouvernement, à écarter cette solution, est un aveu de sa volonté de ne pas compenser dans la durée le manque à gagner. Plus globalement, les parlementaires sont invités à voter une réforme fiscale, sans disposer d'une information sérieuse, aucune simulation n'est communiquée, en particulier sur les conséquences de la disparition de la TH, sur les indicateurs financiers, le potentiel financier notamment, qui détermineront de nombreux mécanismes.

Compte tenu de ces annonces préoccupantes, je propose que l'on s'associe à la mobilisation en cours, il m'a paru important que notre Conseil municipal fasse connaître ses inquiétudes à travers ce vœu, qui vous est proposé ce soir.

Je vous remercie d'avoir accepté de le mettre à l'ordre du jour.

M. MARTIN. - Effectivement, nous en parlons depuis pas mal de temps dans les débats de budget primitif. La taxe d'habitation à Bagneux est une rentrée d'argent importante de 15 M€.

La suppression partielle de ce produit fiscal représenterait une perte nette pour Bagneux, nous ne connaissons pas le montant, mais cela peut se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

En privant les communes de 10 Md€ de recettes, l'État remettrait en cause sa capacité à assurer ses missions de service public. Celles-ci restent pourtant particulièrement indispensables dans la période de tension sociale et économique que nous vivons. Réduire drastiquement, après les efforts considérables de ces dernières années, le budget des communes, aurait des conséquences graves avec le risque d'une réelle perte d'autonomie des communes et une recentralisation des pouvoirs au niveau de l'État.

Ce qui est paradoxal, ce sont les choix contradictoires du gouvernement, qui va donner d'un côté la priorité au pouvoir d'achat en 2020 : la baisse d'impôt sur le revenu de 5 M€ interviendra dès le 1^{er} janvier, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français qui profiteront par ailleurs l'an prochain de la disparition du deuxième tiers de cet impôt local, la mise en place dès l'année prochaine de la revalorisation de la prime d'activité, l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires ou encore la reconduite de la « prime Macron », qui a été versée à près de 5 millions de salariés cette année.

Les entreprises n'ont pas été oubliées non plus, avec près de 1Md€ de baisse d'impôts en 2020. Mais pour financer toutes ces mesures, l'État reprend de l'autre côté, en supprimant des postes de fonctionnaires, on le voit avec le vœu précédent, et la suppression des trésoreries. Il s'en prend une fois encore aux collectivités locales. C'est vraiment contradictoire.

Nous voterons effectivement aussi ce vœu.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous souhaite une bonne nuit.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. Le prochain Conseil municipal se tiendra le 16 décembre 2019.

(La séance est levée à 23 h 45.)